

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODÈLE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Côte d'Ivoire	
TITRE DU PROJET : Renforcer la résilience des communautés frontalières du Bounkani pour réduire les vulnérabilités et prévenir les conflits	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale (“Trust Fund”) (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.): UNICEF, OIM Côte d'Ivoire	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Gouvernement Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté Ministère des Ressources Animales et Halieutiques Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire Office National de l'Eau Potable (ONEP) Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	
ONGI Réseau Bilital Maroobé	
OSC locale ONG l'étoile du Bounkani Children Life in Rural Aera (CLiRA)	
Organisations sous-régionales Espace Communautaire Volta Noire (ESCO volta noir)	

Durée du projet en mois¹ ²: 24 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Côte d'Ivoire : Région du Bounkani

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
- Initiative de promotion des jeunes⁴
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional/borderland

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNICEF Cote d'Ivoire : \$ 1,285,550

OIM Cote d'Ivoire : \$ 1,214,450

Total PBF : \$ 2 500 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) : UNICEF : \$ 899,885 OIM : \$ 850,115 Total : \$ 1,750,000	PBF 2^{ème} tranche* (30 %) : UNICEF : \$ 385,665 OIM : \$ 364,335 Total : \$ 750,000	PBF 3^{ème} tranche* (_ %) : XXXX : \$ XXXXXX XXXX : \$ XXXXXX XXXX : \$ XXXXXX Total : \$ XXXXXX
---	---	--

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet a pour objectif de réduire les conflits agriculteurs et éleveurs et renforcer la résilience des communautés frontalières face aux vulnérabilités persistantes liées à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, notamment à l'eau. L'accès limité aux ressources naturelles, renforce la compétition autour des faibles ressources disponibles et favorise ainsi les conflits potentiels sur un fond latent de tensions entre les communautés Koulango et Lobi en lien avec le foncier. La réduction des conflits se fera donc à travers le renforcement des mécanismes communautaires et structures étatiques, la promotion de la participation active des communautés dans la prévention des conflits ; ainsi que l'amélioration de l'accès aux services d'eau potable, aux moyens de subsistance durable et aux ressources agropastorales.

Les populations autochtones, migrantes, les adolescents, les jeunes, les femmes, les déplacées/demandeurs d'asile, les communautés pastorales, agricoles et agropastorales issus de la bande frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, traversée par la Volta Noire, et dite zone des trois frontières du fait du partage de certaines limites avec le Burkina Faso, seront mis au centre de ce projet, pour favoriser le dialogue inclusif et renforcer la cohésion sociale au sein des communautés. Ce ciblage géographique donne l'avantage de poursuivre les efforts de consolidation de la paix initiés depuis janvier 2022 dans la région voisine du Bounkani frontalière avec le Burkina Faso, grâce au projet de renforcement de la gouvernance des zones transfrontalières Côte d'Ivoire et Burkina Faso et permettra une intensification des interventions en vue d'assurer une appropriation par les parties prenantes, garantissant ainsi la pérennisation des acquis.

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Parallèlement, les capacités d'intervention et de coordination des structures étatiques locales et nationales seront renforcées pour une meilleure prévention et gestion des conflits.

Toutes les interventions dans le cadre de ce projet seront menées en coordination et en complémentarité avec les institutions nationales et internationales qui interviennent dans la région du Bounkani sur les thématiques traitées. De façon spécifique, le projet travaillera avec l'Agence de coopération allemande (GIZ) qui met en place des Comités locaux de gestion agropastorale (CLGA) pour faciliter une gestion concertée des ressources naturelles dans le cadre du Programme Gouvernance et Gestion durable de Ressources Naturelles des Espaces Comoé et Taï (Pr2GRN) qui est un projet financé par le ministère du Gouvernement fédéral allemand chargé de l'aide au développement économique. (BMZ) et l'Union Européenne (EU). Les cadres de concertation impliquant les acteurs frontaliers du Ghana et du Burkina Faso seront organisés à travers la ESCO Volta noire qui est un cadre d'échanges entre les acteurs du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana pour répondre aux défis communs aux trois frontières, créé en septembre 2019. Un lien sera également établi avec le Programme de résilience Nord-Est des agences du Système des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits financé par différents donateurs et partenaires au développement comme le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la paix, le Canada, l'agence américaine pour le développement international (USAID), l'Établissement allemand de crédit pour la reconstruction (KfW).

L'étude de base et les consultations continues avec les parties prenantes permettront d'affiner les stratégies de programmation et une mise en œuvre sensibles aux conflits, afin de garantir un environnement de confiance entre les différentes communautés et avec les autorités. Le corps préfectoral, l'administration déconcentrée et décentralisée, les chefferies Koulango et Lobi, les associations de jeunesse et de femmes, les représentants des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs ainsi que les organisations locales de la société civile constituent le point d'entrée des interventions de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Toutes les interventions seront donc basées sur le principe d'égalité et de non-discrimination afin de promouvoir un accès mutuellement bénéfique des acteurs impliqués, aux dividendes de paix prévus par le projet.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés):

Le processus de consultation a démarré par une mission de collecte de données, menée par le Bureau du Coordonnateur Résident et l'UNICEF, qui est l'agence lead du Programme résilience Nord-Est du Système des Nations Unies pour le développement (SNUD) dans le département de Bouna, région du Bounkani, notamment dans la zone frontalière avec le Ghana. La mission a échangé avec les autorités préfectorales, les directions régionales (cohésion sociale, hydraulique, santé, jeunesse, éducation, etc.), les autorités coutumières et le Conseil régional du Bounkani. La mission a également visité le village frontalier cible de Vonkoro, du fait de sa situation géographique au poste frontière de la Volta Noire avec le Ghana, sa proximité avec les couloirs de transhumance, la présence de différentes communautés d'éleveurs et d'agriculteurs ainsi que de la récurrence de conflits en lien avec l'accès aux ressources naturelles. Des échanges ont eu lieu avec les communautés, les représentants des femmes et des jeunes. Les jeunes issus des communautés autochtones (Koulango, Lobi, Mossi, Ashanti, Gbossro, Malinké) et demandeurs d'asile, essentiellement des Peulhs, ont été consultés, y compris les groupes de femmes et de filles. Les différents groupes ethniques étaient représentés dans les groupes de jeunes, y compris des jeunes filles. Cette consultation a été organisée en discussions organiques autour de la paix et la cohésion sociale, sollicitant l'analyse des interlocuteurs locaux sur les dynamiques de conflits dans la région et les solutions existantes ou à considérer pour répondre à ces conflits. Les participants aux groupes de discussion du village de Vonkoro étaient systématiquement regroupés en fonction de leur groupe ethnique, du sexe et de la tranche d'âge. Du fait de la sensibilité des questions en lien avec la paix et la cohésion sociale, ce sont des questions de relance ou entretiens semi directifs à travers une approche indirecte de collecte de données qui a fait ressortir des défis liés à la paix et à la cohésion sociale. Lors de cette mission, l'équipe a pu rencontrer les bénéficiaires d'un autre projet PBF (projet *Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une*

gestion participative et planifiée des ressources naturelles - GPRN) dans la zone, afin d'explorer les opportunités de synergie.

Quatre organisations de la société civile actives dans la région du Bounkani ont également été consultées individuellement. Elles ont été identifiées sur la base de critères de diversité et de représentativité des informations à collecter pour une meilleure connaissance de la zone de mise en œuvre de l'initiative. Il s'agit de :

- L'ONG l'Etoile du Bounkani : cette ONG locale a été consultée du fait de sa couverture géographique au niveau de la région du Bounkani et de la pluralité de ses membres. Organisation à base communautaire, elle est fédératrice des différents groupes ethniques des jeunes du Bounkani pour la mise en œuvre des initiatives de paix et de cohésion sociale.
- Association des jeunes peuhls du Bounkani : cette association a été mise en place dans le but de mutualiser les efforts de solidarité entre les membres de ladite communauté, d'assurer une meilleure communication autour des habitudes et du mode de vie de la communauté peuhl en vue de lutter contre toute forme de stigmatisation et de favoriser les initiatives en faveur de la paix et de la cohésion sociale avec les communautés d'accueil. La discussion avec les jeunes peuhls a mis en évidence les défis auxquels ils font face en lien avec la paix et la cohésion, du fait de l'identité communautaire qu'ils partagent avec les populations fuyant la crise au Burkina Faso et à cause des conflits latents entre agriculteurs et éleveurs.
- Association des femmes de Vonkoro : cette association a été mise en place autour d'une activité génératrice de revenus de maraîchage. A ce jour, elle est inactive du fait de l'exposition des champs au bétail en transhumance. Sa consultation a permis de donner une perspective rurale en lien avec la gouvernance participative des filles et des femmes aux processus de prise de décisions.
- La cellule communautaire de Panzarani : Formellement établie dans le cadre du projet GPRN, cette cellule a élaboré un plan de gestion participatif des ressources naturelles avec l'appui technique des services déconcentrés et des ONG utilisant la méthodologie PAEC (plan d'action environnemental communautaire) développé par le PNUE. Cette cellule est active et mène des actions de sensibilisation sur la cohésion sociale et la prévention de conflits liés aux ressources naturelles dans la sous-préfecture de Bouko.

En outre, des consultations régulières ont eu lieu avec des partenaires au développement qui appuient des initiatives dans la même zone, la Commission nationale des frontières, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la réconciliation et de la cohésion nationale, le ministère du Plan, le ministère de la promotion de la jeunesse et le ministère des Ressources Animales et Halieutiques ainsi que leurs directions régionales.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **\$857,605 soit 34 %**

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes seront soutenues à travers toutes les activités du projet et l'implication des jeunes femmes et hommes dans la prévention des conflits sera renforcée grâce à leur participation active aux activités de planification communautaires, de dialogues, de formation sur les thématiques de gestion des ressources naturelles, de prévention de conflits, de droit de l'homme. Aussi, le projet soutiendra un accès durable aux opportunités économiques.

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Degré de risque du projet⁷ : 1

Le projet teste-t-il de nouvelles approches : Yes No

Est-ce que la conception du projet intègre des considérations liées au climat, à la paix et à la sécurité : Yes No

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : 2.3 Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

- D'ici à 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'état de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.
- Axes stratégique 1 et 3 du PS Gouv (Lutte contre la fragilité dans les zones frontalières nord, Amélioration des conditions de vie des ménages « Le renforcement du Programme d'accès à l'eau potable, aux soins de santé, appui AGR »)
- Pilier 4 du PND 2021-2025 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale.
- Pilier 5 du PND 2021-2025 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique.
- Axes stratégiques 1, 2, et 3 de la Stratégie nationale de réconciliation et de cohésion nationale (SNRCN 21-25).

Résultat escompté 3 (CCDD) : Les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle, et de formation inclusive de qualité

Résultat escompté 5 (CCDD) : Les jeunes, filles et garçons, particulièrement ceux en situation de vulnérabilité accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel

Résultat escompté 7 (CCDD) : Les communautés accèdent davantage aux écosystèmes terrestres, marins, ainsi qu'à un cadre de vie, gérés de façon plus durable, intégrée, inclusive et améliorent leur résilience

Résultat escompté 8(CCDD): D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité, et les populations vivent dans un environnement où l'État de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

Produit 8.1. Les institutions nationales, les médias, les acteurs de la société civile, et les partenaires sociaux, disposent des capacités renforcées dans les domaines de la promotion et du respect des Droits (travail, sécurité, justice, droit civique, information), de l'égalité de Genre, de la participation citoyenne, et du dialogue social.

Produit 8.3. Les institutions nationales disposent de capacités renforcées pour collecter, analyser, diffuser et utiliser des données désagrégées de qualité en soutien à la prise de décision et à la redevabilité.

Produit 8.4. Les institutions nationales et communautaires disposent des capacités pour renforcer la sécurité et la cohésion sociale au niveau local, régional et national

Axe 2 (PS GOUV) : Renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale de la jeunesse

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

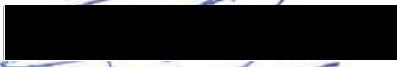
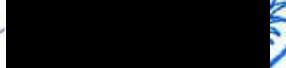
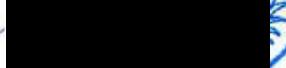
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

- 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées
- 6 : garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable
- 16.7: Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;
- 12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- 5. Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes.
- 6. Accès à l'eau salubre et l'assainissement : garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable.
- 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Type de demande : Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/> Révision de projet : <input type="checkbox"/>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
---	--

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Nom : Jean-François BASSE  Signature </p> <p>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)  Date et visa : 23/01/2024 </p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : KABA Nialé  Signature </p> <p>Titre : Ministre de l'Économie du Plan et du Développement  Date et visa : 15/02/2024</p>
<p>Nom : David PREVOST  Signature </p> <p>Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)  Date et visa :</p>	
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Philippe POINSOT  Signature </p> <p>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire  Date et visa : 30/11/2023</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom : Elizabeth SPEHAR  Signature </p> <p>Sous-Sécrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa : 29/02/2024</p>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La région du Bounkani dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire partage des frontières avec le Burkina Faso et le Ghana. Avec une population de 427 037 habitants, les principales activités économiques de la région sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. Ces communautés sont composées à la fois de populations *autochtones* ivoiriennes (Koulango et Lobi), de populations *allochtones* (Bozos, Peuls et Mossis) et de populations migrantes provenant principalement du Burkina Faso, du Mali et du Ghana. Reconnue comme un territoire Koulango, la région du Bounkani connaît depuis quelques décennies l'émergence d'une élite Lobi, engendrant parfois des conflits de leadership/chefferies.

Sur le plan socio-économique, la région du Bounkani est l'une des plus pauvres de la Côte d'Ivoire avec plus de 39% de la population⁹ qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Sur le plan sécuritaire, la région du Bounkani reste celle qui a enregistré le plus d'attaques de groupes armés non étatiques (GANE) en Côte d'Ivoire, principalement dans le département de Téhini en 2021 et en 2022. Par sa proximité géographique avec le Burkina Faso, où la présence de GANE est avérée, la région du Bounkani est particulièrement exposée à cette menace. Le Bounkani est aussi exposé à la menace sécuritaire du Sahel qui s'est déjà manifestée dans la région en 2020 et 2021 par 11 attaques visant principalement les forces de sécurité.¹⁰

En outre, les populations sont confrontées à un afflux de ressortissants burkinabè, estimé par le HCR en juillet 2023 à 41,548 demandeurs d'asile au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, dont environ 21,844 dans la région du Bounkani¹¹. Les populations fuyant l'insécurité au Burkina Faso sont principalement des Peuhls qui se déplacent avec leur bétail, augmentant ainsi la pression sur les ressources naturelles et mettant en péril la cohésion sociale.

Au regard des vulnérabilités énoncées ci-dessus qui fragilisent la cohésion au sein des communautés, en particulier les jeunes, les femmes et les migrants, la région du Bounkani bénéficie de plusieurs initiatives sociales et programmatiques du gouvernement et des partenaires qui visent particulièrement à renforcer la résilience des populations. Il s'agit notamment de la deuxième phase du programme social du gouvernement de 2022 à 2024 (PS Gouv2) et du Programme résilience Nord-Est du Système des Nations Unies.

Cependant, des efforts restent à faire pour consolider la paix particulièrement dans la zone frontalière avec le Ghana, qui présente des vulnérabilités similaires aux autres départements de la région. En effet, la bande frontalière du Bounkani avec le Ghana est insuffisamment couverte par des initiatives favorisant la paix et la cohésion sociale du fait d'une importante cristallisation des interventions au profit de la zone frontalière avec le Burkina Faso alors qu'elle présente les mêmes caractéristiques en matière d'exposition aux conflits, surtout les conflits agriculteurs-éleveurs.

⁹ Plan national de développement 2021-2025,

¹⁰ Analysis: Ivory Coast witnesses surge in jihadist activity | FDD's Long War Journal

¹¹ UNHCR Côte d'Ivoire : Rapport de la situation des demandeurs d'asile au Nord (30 octobre 2023).

<https://data.unhcr.org/en/documents/details/101286>

Les interventions de consolidation de la paix de cette initiative renforceront les efforts en cours de la Phase 2 du Programme Social du Gouvernement (PS Gouv 2). En effet, le PSGOUV 2 dispose de cinq axes stratégiques (Axe 1: Lutte contre la fragilité/ terrorisme, Axe 2: Éducation/ Formation, Axe 3: Amélioration conditions de vie des ménages; Axe 4: Insertion professionnelle des jeunes et service civique et Axe 5: Renforcement de la solidarité envers les populations vulnérables). Ces axes portent une attention particulière sur l'investissement dans les infrastructures sociales de base et le développement de compétences pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Malheureusement, la zone géographique identifiée pour la mise en œuvre du projet bénéficie de très peu de ces opportunités et encore moins d'interventions en lien avec la prévention et la gestion des conflits agriculteurs et éleveurs.

Conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources naturelles

Plus particulièrement, le département de Bouna, et ses sous-préfectures de Bouna et de Ondéfidouo, sont considérés comme la « région des trois frontières » avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Burkina Faso et longeant le fleuve de la Volta Noire. Cette zone géographique, à l'instar du Bounkani, fait face à de nombreux conflits agriculteurs/éleveurs dans un nid de conflits intercommunautaires latents entre Koulango et Lobi, menaçant la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Ce contexte social de méfiance intercommunautaire peut engendrer des violences, comme ce fut le cas en mars 2016 à Bouna entre des éleveurs peuls burkinabés et des agriculteurs lobi et Koulango ivoiriens, faisant 33 morts, une cinquantaine de blessés et 2 500 personnes déplacées. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont atteint un pic de rare violence en mars 2016 dans toute la région. Depuis, des conflits de faible ampleur persistent, notamment dans les localités situées sur les axes de transhumance. En effet, les conflits agropastoraux affectent énormément la vie communautaire des belligérants. Ils mettent à mal la cohésion sociale et la solidarité dans le quotidien des populations d'un même territoire. Ces difficultés de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs subsistent, allant jusqu'à des affrontements violents qui fragilisent la cohésion sociale. Au vu de l'ampleur de ces affrontements entre agriculteurs et éleveurs, les autorités ivoiriennes ont pris des mesures de prévention et de gestion de ces conflits. Il s'agit entre autres de la mise en place de comités de gestion à toutes les échelles locales de l'administration du territoire village, sous-préfecture et département. Dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, précisément dans la localité de Bouna et ses campagnes environnantes, les tensions se sont aggravées entre éleveurs peulhs, agriculteurs Lobi et Koulango, depuis 2011. La violence de ces affrontements en 2016 a suscité une visite présidentielle dans la localité qui a rassemblé toutes les différentes communautés résidentes. A la suite de cette mission de haut niveau, le Conseil des ministres proposa un projet de loi relatif à la transhumance et aux déplacements du bétail d'élevage en Côte d'Ivoire en 2016. Cette loi a pour objectif de contribuer à une cohabitation paisible entre agriculteurs et éleveurs à travers une meilleure maîtrise de la mobilité des animaux et une intégration des activités agricoles et pastorales. En dépit de ces dispositions administratives et législatives, l'on constate une persistance de ces conflits dans le département de Bouna. En effet, de 2017 à fin 2019, le mécanisme régional de règlement des conflits intercommunautaires à dénombrer 21 cas qui ont entraîné 09 morts et 112 déplacés.

Le changement climatique impacte également les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations de ces régions qui sont particulièrement exposées à la pauvreté multidimensionnelle. Par ailleurs, par leur proximité avec la Volta Noire et le parc de la Comoé, ces sous-préfectures constituent des zones importantes de transit et d'accueil de transhumants.

Accès limité aux services sociaux de base

La pression autour de la **disponibilité et l'accès aux services sociaux de base** dans la région du Bounkani a été précédemment documentée en 2021 lors de la conception du projet transfrontalier Côte d'Ivoire/Burkina Faso. Les risques de conflits entre communautés autour de cette problématique et les opportunités d'infiltration de groupes armés non étatiques qui pourraient se substituer à l'Etat dans la fourniture de ces services avaient également été relevés. Dans ce contexte, le projet transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso comportait une composante de renforcement de services sociaux de base comme un moyen de prévention des conflits dans la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Il existe une dynamique similaire, au niveau de la frontière Nord-Est entre la Côte d'Ivoire et le Ghana.

A Vonkoro, village cible frontalier avec le Ghana, le Chef de village, les représentants des communautés et les groupes de femmes et de jeunes ont dressé un tableau accablant du déficit en services sociaux de base qui concerne pratiquement tous les secteurs. De tous ces services sociaux, l'accès à l'eau potable a particulièrement été soulevé comme un manque constant, aggravé par un tarissement remarqué de plusieurs cours d'eau. Ce tableau est similaire dans la plupart des onze villages qui longent la frontière du Ghana, côté Nord-Est. Selon les enquêtes menées par l'OIM en septembre 2023, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Indice de Solution et de Mobilité, les habitants des localités de Kinéta, Massioutéon, Niandégué, Piayé, Sitédou, Tamé-koulدا, Tantama et Vonkoro ont relevé des difficultés d'accès à l'eau potable. La situation est particulièrement dégradée à Tamé-Koulدا, qui affirme ne pas pouvoir s'approvisionner en eau dans son village ni dans les localités voisines.

Par ailleurs, cet accès à ces services sociaux de base se trouve davantage limité par l'arrivée récente des populations ressortissantes du Burkina Faso estimée à 21,844 au 30 octobre 2023 dans le Bounkani avec plus de 300,000 têtes de bétail. Il existe donc désormais une compétition croissante à plusieurs niveaux pour l'accès à l'eau : *entre les communautés hôtes et les demandeurs d'asile ; entre les agriculteurs et les éleveurs et généralement entre les êtres humains et le bétail.*

Conflits agriculteurs éleveurs

Il y a un consensus parmi tous les interlocuteurs rencontrés lors de la mission de collecte de données (y compris les groupements de femmes et de jeunes de Vonkoro, les autorités administratives de la région du Bounkani, le conseil régional du Bounkani, les chefferies et notabilité Koulango, Lobi, Peuhl de Bouna, les demandeurs d'asile) que les premiers facteurs de conflits dans la zone frontalière nord-est avec le Ghana, sont les tensions entre agriculteurs et éleveurs. Les agriculteurs et maraîchers (un secteur qui englobe 90% des femmes dans cette zone selon l'agence nationale du développement rural) ont indiqué une régression progressive de l'activité agricole dans la région frontalière en raison des dégâts des cultures par le bétail et des impacts négatifs du changement climatique, tels que l'imprévisibilité de la pluviométrie, amenuisant le rendement des cultures. De l'autre côté, les éleveurs sédentaires et transhumants (généralement des hommes) déplorent le manque d'espace dédié pour le pâturage du bétail et particulièrement le manque de points d'eau.

Cet antagonisme risque de s'aggraver en raison de l'afflux de populations du Burkina Faso qui arrivent en Côte d'Ivoire avec leur bétail depuis janvier 2023. Selon un exercice de cartographie conduit par l'OIM en fin Aout 2023, il a été estimé que plus de 300,000 têtes de bétail appartenant aux population demandeurs d'asile se trouvent entre les deux régions du Tchologo et du Bounkani. Ce chiffre vient s'ajouter au bétail des éleveurs sédentaires présents dans la région et des éleveurs transhumants. Bien que le gouvernement ait annoncé

l’interdiction d’entrée sur le territoire ivoirien du bétail des demandeurs d’asile dans cette zone caractérisée par la porosité des frontières, cette mesure risque d’aggraver la dynamique de stigmatisation de la communauté peuhl, augmentant ainsi le risque de conflits.

Lors des échanges avec les communautés de Vonkoro, la mission de collecte de données a pu observer une forte présence de populations de demandeurs d’asile, qui ont confirmé s’être déplacées avec leur bétail. Les témoignages des communautés indiquent des déplacements nocturnes de ces demandeurs d’asile avec leur bétail, à la recherche de pâturage, occasionnant des dégâts des cultures. Avec la situation sécuritaire au Burkina Faso, la dynamique de transhumance qui pouvait donner un répit aux communautés de transit lorsque le bétail retournait dans les pays d’origine, semble compromise.

Les services de sécurité de l’état sont présents dans le département de mise en œuvre du projet (Bouna) avec des postes de sécurité en stratégie avancée aux postes frontières. Devant l’arrivée importante de personnes en situation de demandeurs d’asile et du fait de la pression sur les ressources naturelles, les services de l’état n’autorisent plus l’entrée des demandeurs d’asile avec leur bétail sur le territoire ivoirien. Par ailleurs, certains services publics tels que l’école et les centres de santé existent. En cas de conflit ou de situation conflictogène, un comité mixte composé du corps préfectoral, des FDS et des ministère sectoriels, est déployé sur les sites pour la prévention et la gestion des litiges.

Lors d’un récent atelier organisé par l’OIM en août 2023 sur la transhumance dans ce contexte de déplacement, les acteurs de la région dont les autorités locales et les services techniques chargés de Ressources Animales et halieutiques ont relevé plusieurs défis urgents qui doivent être adressés pour mieux gérer la transhumance, prévenir les conflits et préserver la paix dans la région. Ils ont relevé entre autres le faible niveau de compréhension des flux de transhumance principalement lié à l’insuffisance des capacités opérationnelles (moyens de déplacements, équipements de bureau, ressources humaines, postes vétérinaires et en moyens d’enregistrement des flux...) des services techniques en charge de l’encadrement et du contrôle de la transhumance; le manque de coordination entre les autorités coutumières et administratives sur les modalités d’installation des transhumants; l’absence de collaboration régionale entre les entités en charge de la transhumance transfrontalière entre la Côte d’Ivoire et le Burkina Faso; la faible inclusion des populations dans la gestion des ressources naturelles et infrastructures pastorales; la méconnaissance et non application des textes réglementaires sur la transhumance et la gestion des ressources naturelles. Sur la base des défis mentionnés, les 4 départements de la région ont proposé un plan d’actions qui s’articule essentiellement autour de la gestion efficace des flux de transhumance et des activités pastorales, le renforcement de la coordination, la redynamisation des mécanismes locaux de gestion de conflit, le renforcement de la résilience des communautés hôtes et déplacées à travers un accès amélioré aux infrastructures et services agro-pastoraux.

De plus, les interlocuteurs au niveau du Conseil régional, de la préfecture ou encore des communautés du village frontalier de Vonkoro ont suggéré plusieurs approches et solutions, y compris des parcs à bétail, une augmentation des points d’eau, l’allocation d’espaces dédiés et aménagés pour le pâturage avec des comités de gestion communautaire inclusifs, afin de préserver la cohésion et prévenir les conflits dans cette zone frontalière.

Le gouvernement de la Côte d’Ivoire reconnaît la nécessité d’agir aux niveaux national et local pour s’adapter aux tendances émergentes de la mobilité du bétail. Le ministère des Ressources animales et halieutiques (MIRAH) a mis en place le Comité National de Transhumance (CONAT) ainsi que des Comités régionaux de transhumance (CRT) dans les 33 régions de Côte d’Ivoire. Cependant, selon le préfet de la région du Bounkani qui assure la présidence du CRT de ladite région, le comité établi en mars 2023 ne dispose pas des moyens de travail, de

déplacement et de financement nécessaires pour analyser les dynamiques de transhumance et répondre efficacement aux défis qui sont liés surtout dans le contexte actuel de déplacement de populations du Burkina Faso vers la région.

Les enseignements tirés du projet PBF transfrontalier entre la Guinée et la Côte d'Ivoire, appelé CoSocFront sur la gestion pacifique de la transhumance mis en œuvre par l'OIM et la FAO depuis 2021, ont mis en évidence la pertinence de renforcer les capacités des autorités locales et nationales sur une gouvernance fondée sur une meilleure compréhension des dynamiques de mobilité pastorale ainsi que des conflits qui y sont associés, soutenue par des mécanismes locaux plus inclusifs et solides pour atténuer et gérer les conflits prolongés liés aux ressources naturelles.

Faible participation des adolescents, des jeunes et des femmes et des minorités dans les mécanismes locaux de prévention et résolution de conflits

- **Adolescents et jeunes**

En règle générale, les jeunes ont peu d'influence sur la prise de décision. Les défis liés aux relations de pouvoir entre différentes classes d'âge entravent la participation des jeunes à la gouvernance locale et aux mécanismes de résolution des conflits. C'est le cas des « comités villageois de règlement à l'amiable », mis en place par arrêté sous-préfectoral pour encourager les mécanismes endogènes et les règlements des conflits liés aux ressources naturelles. Un facteur limitant leur efficacité et qui favorise souvent la nature chronique de ces conflits, reste le manque d'inclusivité, particulièrement la faible participation des femmes, la faible représentativité des groupes d'intérêts tels que les agriculteurs et les éleveurs ; ainsi que des jeunes.¹² En effet, lors des focus groupes organisés, les jeunes n'avaient pas accès à la parole malgré les multiples sollicitations.

Les difficultés socioéconomiques provoquent et nourrissent une frustration chez de nombreux adolescents et jeunes garçons et filles qui se voient privés de perspectives viables pour un épanouissement socio-économique. Ces défis existants sont intensifiés par l'afflux de demandeurs d'asile créant ainsi plus de pressions non seulement sur les ressources naturelles, mais aussi sur l'accès aux services sociaux de base comme l'eau, déjà insuffisants. Par ailleurs, il n'existe presque pas d'association des jeunes dans les villages et les seules personnes se réclamant jeunes ont déjà un âge avancé (plus de 30 ans). En plus, il n'existe pas de foyer de jeunes pour faciliter les activités de cohésion sociale dirigée par la jeunesse.

La problématique de l'employabilité est une préoccupation exprimée par les populations de la zone frontalière du Bounkani avec le Ghana. En effet, les opportunités d'emploi dans la région sont faibles. Les principales sources de revenus des jeunes étant la pêche, l'agriculture et le commerce sont aujourd'hui mises à mal à cause des récurrents conflits entre éleveurs et agriculteurs du fait de la destruction des cultures. Du fait de la faible capacité financière des populations, le commerce peine à devenir une source de revenu pour les jeunes. Cette situation est vécue comme une frustration par les jeunes de différentes communautés. L'économie sociale est aussi en berne avec l'absence de mutuelles, de groupement à vocation coopérative et d'associations pouvant offrir une seconde opportunité pour la jeunesse. A noter aussi, l'inexistence de cadres ayant émergé sur le plan social et économique dans certaines zones. Ces différentes privations des jeunes accroissent leur vulnérabilité ainsi que leur participation fréquente aux conflits agriculteurs et éleveurs.

¹² Une étude menée dans le cadre du projet GPRN dans la région du Bounkani a permis de relever que seulement 31% des enquêtés pensent que les comités sont efficaces, 45% ne savent pas et 24% pensent qu'ils ne sont pas efficaces.

○ Femmes

La participation, l'engagement et l'autonomisation des femmes restent encore faibles. En effet, la seule association de femmes et de filles mise en place autour de la culture de maraîchage est à ce jour en état de léthargie du fait de la destruction récurrente des cultures par les bétails. Les cultures vivrières tenues par les femmes sont à ce jour abandonnées. Cette situation crée non seulement la pauvreté mais contribue également à accroître la frustration entre les populations de cultivateurs et d'éleveurs, entretenant des tensions latentes pouvant affecter la cohésion sociale. Par ailleurs les relations de pouvoirs, entre les hommes et les femmes ainsi qu'entre les générations affectent considérablement, la prise de parole des femmes. Lors de la consultation communautaire organisée pour la collecte de données, les femmes regroupées systématiquement en fonction de leur communauté d'origine, ne prenaient pas la parole malgré les multiples relances.

Pourtant, les groupes de femmes rencontrés, bien que faiblement organisés en association constituent une opportunité et une porte d'entrée pour la mise en œuvre d'initiatives pour la paix et la cohésion sociale. Les discussions avec ces regroupements orientaient vers leur potentialité d'être inclusifs, leur capacité de recruter des membres issus de différentes communautés sans discrimination. Les groupements de femmes ont le potentiel de transcender les barrières communautaires, et les fédérer à travers des activités génératrices de revenus (AGR) et la solidarité des membres du groupe afin de constituer de puissants outils pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

○ Minorités

Les minorités peuhles souvent assimilées aux éleveurs venus du Burkina Faso ont une faible interaction avec les communautés vivant le long de la frontière avec le Ghana. En effet, l'organisation sociale de cette communauté ainsi que sa culture, l'amène à vivre loin des villages mais proche du pâturage. De ce fait, les relations intercommunautaires souffrent d'une méfiance, conséquence directe des effets négatifs des conflits entre agriculteurs et éleveurs ainsi que l'insuffisance des ressources naturelles en l'occurrence l'eau. Des échanges avec cette communauté du village Vonkoro, montrent qu'il n'existe presque pas de rencontres intercommunautaires qui pourraient préserver et consolider la cohésion sociale entre toutes les communautés. Cette situation limite les opportunités d'un rapprochement entre des communautés minoritaires Peuhls menant des activités d'élevage et dont les animaux sont accusés de dégâts de cultures appartenant à des communautés Koulango et Lobi.

Pourquoi est-il important de se concentrer sur cette thématique aujourd'hui ? Quelles sont les opportunités existantes ?

Malgré les efforts du gouvernement et des acteurs internationaux pour renforcer la résilience des populations vivant dans la région du Bounkani, les défis à relever restent importants. Ceci est particulièrement marqué pour les localités frontalières, notamment celles situées à la frontière avec le Ghana, dans les sous-préfectures de Bouna et d'Ondefidou.

Les déplacement accrus des populations et des animaux depuis le Burkina impactent aussi les localités à la frontière avec le Ghana et viennent s'ajouter aux mouvements migratoires plus traditionnels. La mobilité transfrontalière et la transhumance ont toujours été considérés comme essentiels pour soutenir un mode de vie pastorale par les communautés locales dans la région du projet. Cependant, dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles avec des investissements limités dans les infrastructures agro-pastorales, l'accès insuffisant aux services sociaux de base, particulièrement à l'eau et aux moyens de subsistance diversifiés, ces nouvelles dynamiques migratoires peuvent créer de nouvelles tensions entre les communautés

locales et migrantes, érodant ainsi la confiance des populations envers les autorités locales chargées de surveiller et de gérer les flux transfrontaliers. Afin de contenir la détérioration du contexte sécuritaire et la dégradation du contrat social, il est donc essentiel de renforcer les capacités de prévention et de résolution des conflits autour des ressources naturelles, en particulier l'eau et les zones de pâturage, les mécanismes de gouvernance locale et d'améliorer la résilience des communautés pour promouvoir une planification communautaire et la mise en place d'infrastructures clés. Le projet contribuera à cet objectif en permettant, une compréhension plus approfondie des mouvements de transhumance, afin de mieux gérer les risques de tension liés à la transhumance et à l'accès aux ressources naturelles de manière inclusive, en particulier dans un contexte où ces risques sont susceptibles de s'intensifier en raison des déplacements liés à la crise sécuritaire au Burkina Faso. Parallèlement, le projet contribuera au renforcement des capacités des communautés et institutions locales à mieux prévenir les conflits et à l'amélioration des moyens de subsistance pour réduire la compétition autour des ressources naturelles, y compris les ressources en eau.

Analyse des acteurs clefs et principales parties prenantes :

Autorités locales	<p>Les autorités seront ici les représentants de l'Etat au niveau local (préfectures, sous-préfectures, services déconcentrés des ministères partenaires). Les relations avec les communautés sont généralement bonnes. Toutefois il existe des perceptions négatives vis-à vis d'eux, du fait qu'ils sont souvent accusés pour leur implication partisane dans la gestion des conflits éleveurs-agriculteurs.</p> <p>La présence des autorités est souvent très faible, notamment en matière de services publics tels que les centres de santé, l'éducation, l'insuffisance de moyens de fonctionnement tels que les moyens de déplacements, d'équipement informatique, fourniture de bureau, qui réduit leur capacité à mener à bien certaines initiatives tels que les sensibilisations pour prévenir les conflits, et le recensement des éleveurs, tuteurs et pâturages pour mieux encadrer les activités et éviter les tensions en période sèche.</p> <p>Les échanges avec leurs contreparties de l'autre côté de la frontière sont également très rares, ce qui renforce l'intérêt de la création de cadres d'échange qui puissent multiplier les rencontres bilatérales. Toutes les activités sont conçues pour accroître l'interaction entre les autorités locales et les communautés.</p> <p>Elles seront également formées à la collecte et l'analyse de données de transhumance pour affiner leur compréhension de ces dynamiques et mettre en place des stratégies sur le long terme. Les services techniques du MIRAH et du MEMINADER seront particulièrement mis à contribution dans la collecte et l'analyse de données.</p>
Comités villageois de règlement de conflits	<p>Ces comités sont établis dans toutes les sous-préfectures par arrêté sous-préfectoral. Ils représentent l'interface légitime entre les autorités et les communautés. Leur rôle principal est de résoudre les conflits intercommunautaires. Ces comités sont créés pour être représentatifs des différentes catégories de la population, comprennent des leaders religieux, représentants de différentes</p>

	<p>communautés, représentants des femmes et représentants des jeunes (F/H).</p> <p>Toutefois, ils sont souvent remis en question en raison de la faible implication de toutes les communautés, de l'absence de solutions satisfaisantes et durables, de présumées décisions arbitraires, du manque de compétence des membres, l'insuffisance des moyens de travail tels que les registres pour documenter les conflits, les moyens de déplacements et de communication pour rallier les zones éloignées en cas de conflits et du laxisme dans l'application des décisions/accords convenues. Cette fragilité aboutie parfois à des frustrations et des réactions disproportionnées de la part des antagonistes (violences physiques, abattage de bœuf, enlèvements, meurtres...). Par ailleurs, leurs actions sont plus curatives que préventives parce qu'ils interviennent seulement qu'en cas de conflit. Le projet viendra renforcer leur capacité à agir avant que le conflit survienne ou escalade.</p> <p>Ces comités seront impliqués dans les planifications locales, et les formations sur les thématiques abordées par le projet. Leurs capacités opérationnelles et techniques seront renforcées grâce au système d'alerte précoce, les formations, les sensibilisations. Le système d'alerte précoce constituera une porte d'entrée pour établir et maintenir le dialogue entre eux et les groupes sous-représentés dans les comités.</p>
Leaders communautaires	<p>Les leaders communautaires sont les représentants légitimes des communautés et ont une autorité reconnue. Ils sont les mieux équipés pour s'adresser à elles et les sensibiliser. Ils peuvent constituer des soutiens essentiels pour apaiser les conflits, notamment si ces conflits prennent une dimension ethnique. Cependant, ils sont souvent très politisés du fait qu'ils sont impliqués dans les activités politiques tels que la mobilisation des partisans. Ce qui est susceptible d'engendrer des prises de position partisane face un conflit et complexifier sa résolution. Les leaders communautaires seront directement impliqués dans l'ensemble des phases de ce projet. Ils participeront activement à la réalisation de l'ensemble des activités en collaboration avec les autorités afin d'assurer un ancrage local de ce projet.</p>
Populations agricoles, pastorales et transhumantes	<p>L'ensemble des populations agricoles, pastorales et transhumantes seront directement touchées par ce projet. Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles surviennent à la fois entre populations agricoles et populations pastorales elles-mêmes et sont interdépendantes de plusieurs autres conflits communautaires. Chacun revendique son droit légitime à pouvoir exercer son activité, en dépit des contraintes répétées liées aux effets du changement climatique ou aux déplacements de population. Les activités du projet vont multiplier les opportunités de dialogues entre eux, et ainsi favoriser une compréhension mutuelle des défis, enjeux et intérêts communs. Ce qui contribuera à améliorer les perceptions entre eux et promouvoir une cohabitation pacifique.</p>

	Cette cible sera activement impliquée dans l'utilisation du TTT afin de pouvoir assurer un ancrage local et une appropriation effective de ces solutions par les populations.
Adolescents et Jeunes	Les adolescents et jeunes filles et hommes de 10 à 24 ans sont directement parties prenantes de toutes les activités. Les ados et jeunes sont impliqués dans les activités agricoles et pastorales. A ce titre ces communautés sont donc intégralement touchées par ces risques de conflits. Toutefois ils sont très rarement sollicités dans les processus décisionnels ou les instances de gestion de conflits. Cette exclusion de certains processus décisionnels peut alimenter certains griefs et ainsi accentuer les tensions qui existent déjà dans l'accès aux ressources naturelles. Par ailleurs, plusieurs consultations informelles ont relevé que les adolescents et jeunes sont impliqués dans l'installation « clandestine » de transhumants qui est aussi sources de conflits. Il importe donc que leurs conditions d'accès aux opportunités économiques soient améliorées pour réduire leur implication dans les conflits.
Femmes	Les femmes sont généralement les plus actives au sein des groupes dans la recherche des ressources naturelles comme l'eau ou le bois de chauffe. Elles sont donc en première ligne lorsque les conflits surviennent et peuvent souvent en être parties. Dans les sociétés pastorales, les femmes sont aussi chargées du soin du bétail, de la transformation et conservation des produits et sous-produits d'élevage et leur commercialisation. Elles sont également engagées dans la production de cultures vivrières et maraîchères. Malgré cela, les femmes sont peu impliquées dans les processus de gouvernance local des ressources naturelles et dans les mécanismes locaux de prévention et gestion de conflits.
Comités de gestion agropastorales	Les CLGA ont été mis place par la GIZ dans le cadre du projet PRO2GRN financé par l'EU dans 12 localités du Bounkani depuis 2019. Leur rôle est de promouvoir une gestion concertée des ressources agropastorales et de la transhumance du bétail dans la cohésion sociale et le respect des principes de conservation du PNC. Ils ont élaboré des plans d'action issus d'accords locaux de de gestion dont le budget s'élève à plusieurs centaines de millions. Ces plans prévoient plusieurs initiatives agropastorales dont le renforcement de l'accès à l'eau. Le projet cherchera à développer des complémentarités avec eux notamment sur les activités de planification communautaire et sur l'évaluation des besoins, les ciblages des localités, les infrastructures agropastorales, la cartographie de la transhumance afin de faire ressortir les gaps au niveau des zones cibles qui pourront être directement adressés par le projet ou en synergie avec d'autres partenaires.
Organisations de la société civile	Lors de la phase de collecte de données et de consultation des communautés, les organisations de la société civile (OSC) ont démontré leur rôle déterminant dans la mise en œuvre des interventions devant contribuer à la réduction des conflits

	<p>agriculteurs et éleveurs. En effet, constituées d'acteurs locaux telles que l'Association des Jeunes Peulhs de Bouna, l'Etoile du Bounkani, la Chefferie de Bouna, elles ont une longue expérience de travail avec les communautés locales dans les initiatives de consolidation de la paix et de la cohésion sociale. La flexibilité dans les procédures de mise en œuvre des activités en lien avec les manuels et la règlementation en vigueur donne un avantage comparatif à travailler avec des OSC dans la mise en œuvre des interventions communautaires surtout dans les zones éloignées et difficile d'accès. Ces organisations ont une bonne capacité à poursuivre l'offre de services quel que soit le contexte humanitaire. En plus les OSC disposent d'un personnel terrain qualifié, imprégné des us et coutumes des communautés, elles facilitent de ce fait l'appropriation des différentes initiatives pour la pérennisation. En fin, les bonnes relations avec les autorités coutumières et administratives locales associées à leur compétence accélère le démarrage des initiatives communautaires.</p> <p>C'est dans ce contexte que UNICEF avec l'appui technique et financier du Fond des Nations Unies pour la consolidation de la paix a mis en place un réseau transfrontalier de jeunes ambassadeurs de la paix dans les villages miroirs de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso. Sur la base de cette expérience, cette initiative capitalisera sur ce réseau afin d'engager les adolescents (es) et les jeunes dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits agriculteurs et éleveurs.</p>
Personnes déplacées, demandeur d'asiles, migrants, transhumants	<p>Les transhumants dont les déplacements sont saisonniers, les populations migrantes, les populations nouvellement déplacées ainsi que les demandeurs d'asile peuvent exacerber les vulnérabilités existantes des communautés hôtes, notamment augmenter la pression sur les ressources qui s'amenuisent. Ce qui entraîne souvent des perceptions négatives à leur endroit et constitue un vecteur de conflit. Toutefois, ces populations peuvent contribuer à la croissance économique des communautés d'accueil. Ces populations seront impliquées dans toutes les phases du projet pour garantir la prise compte de leurs besoins spécifiques dans les programmations, renforcer la cohabitation pacifique et améliorer les perceptions des populations.</p>
Comité régional de transhumance	<p>Les Comités Régionaux de Transhumance (démembrement du Comité National de Transhumance (CONAT) a été mis en place par le ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) dans les 33 régions de Côte d'Ivoire en 2022. Ce dispositif national a pour rôles de contrôler les flux de transhumance, veiller au respect des textes sur la transhumance, prévenir et gérer les conflits liés à la transhumance, favoriser les concertations transfrontalières sur la transhumance, en faveur d'une coexistence pacifique entre communautés d'accueil et transhumances dans les zones pastorales. Etant des structures nouvellement mises en place, ces comités</p>

	<p>manquent des moyens opérationnels et techniques nécessaires pour assurer une transhumance transfrontalière apaisée.</p> <p>L’OIM dans le cadre de la mise en œuvre du TTT dans les régions du Kabadougou travaille en partenariat avec le MIRAH dans la collecte de donnée sur la transhumance et le renforcement des capacités opérationnelles des CRT pour une meilleure maîtrise des flux. Le CRT du Bounkani travaillera en étroite collaboration avec l’équipe OIM et RBM dans le dispositif du TTT et bénéficiera d’accompagnement opérationnel (moyens de déplacement et de bureau) et technique pour assurer ses fonctions de suivi de flux de transhumance et prévention de conflits qui y sont liés.</p>
ESCO Volta noire	<p>L’Espace Communautaire de la Volta Noire (ESCO Volta noire) est un espace ou cadre de coopération transfrontalière qui se veut un instrument fédérateur et d’intégration des peuples du Ghana, du Burkina et de la Côte d’ivoire. Cette plateforme créée en septembre 2019, présente cette ambition de pouvoir agir au plus près des communautés frontalières pour promouvoir une résolution concertée des défis communs de pauvreté, d’insécurité, d’apatriodie, aux trois frontières.</p> <p>Le projet voudrait s’appuyer sur cette plateforme pour impulser et renforcer le dialogue et la coordination entre les 3 pays sur la transhumance.</p> <p>Les cadres de concertation seront organisés en étroite collaboration avec elle.</p>

Leçons apprises de précédents projets PBF :

Il s’appuiera sur le projet transfrontalier « Renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits » mis en œuvre conjointement par UNICEF et le PNUD à la frontière entre la Côte d’Ivoire et le Burkina Faso, qui a permis de mettre en place des mécanismes communautaires de prévention et de gestion de conflit avec la participation des femmes et des jeunes. Des comités de paix, de protection de l’enfant, des comités de gestion des points d’eau ainsi que les clubs U-Report et un réseau de 368 adolescents et de jeunes Ambassadeurs de la paix ont été mis en place.

Ces mécanismes ont contribué à la résolution pacifique des conflits locaux, au renforcement des liens sociaux et la cohésion sociale. Aujourd’hui, travers l’initiative des comités de paix, des cellules civilo-militaires et des clubs d’adolescents et jeunes, une dynamique de concertation et de collaboration transfrontalière est effective entre les autorités locales, les communautés et les jeunes des villages miroirs (situés de part et d’autre de la frontière). Les liens de fraternité sont renforcés grâce à la participation aux activités culturelles, sociales et sportives menées conjointement à travers des invitations systématiques et réciproques. En plus des activités de sensibilisation sur la cohésion sociale, les jeunes se sont aussi fortement impliqués dans les activités d’intérêt communautaire concourant au bien-être collectif tels que le nettoyage de sites, les activités de solidarité envers les populations vulnérables et la réparation de voies difficilement praticables. Les jeunes ont participé à la gestion de 10 conflits qui ont été aplatis au niveau local. Grâce à l’opérationnalisation des mécanismes communautaires mis en place, 155 conflits (conflits fonciers, éleveurs-agriculteurs, FDS-population civile) ont été résolus par ces comités. Ainsi, ces mécanismes et outils locaux

permettent de renforcer la cohésion sociale et la coopération transfrontalière entre les communautés miroirs d'une part, et d'autre part entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Ce projet se servira aussi des acquis issus des interventions du projet de gestion participative de ressources naturelles mis en œuvre conjointement par la FAO, l'OIM et le PNUE qui s'est terminé en octobre 2023 et a contribué positivement à la prévention de conflits intercommunautaires et dont l'impact facilite le processus d'intégration des populations déplacées dans les localités cibles du projet, à savoir Panzarani et Niandegué dans la région du Bounkani.

Dans le cadre de ce projet, l'OIM a établi six cellules communautaires de 182 membres avec une représentativité de 12% de Peulhs éleveurs et 36% de femmes issues de toutes les communautés. L'OIM en coordination avec les services techniques décentralisés et les OSC ont accompagné ces cellules pour élaborer et mettre en œuvre des plans participatifs de gestion des ressources naturelles pour prévenir les conflits éleveurs-agriculteurs. Ces cellules constituent aujourd'hui une plateforme de sensibilisation et de dialogue permanent entre les communautés, ce qui a eu comme effet la diminution significative des conflits au cours des deux périodes de transhumance. Ces cellules ont contribué à intensifier les échanges entre les communautés, le soutien mutuel, et renforcer la socialisation entre les communautés. Par ailleurs, le processus d'élaboration des plans participatifs de gestion des ressources naturelles a favorisé une compréhension commune des enjeux liés aux ressources naturelles et contribué à améliorer les perceptions et les relations entre les différents groupes d'intérêts, plus particulièrement entre les agriculteurs et les éleveurs.

L'implication des services techniques de l'état dans l'élaboration des plans participatifs a contribué à réduire les incompréhensions liées à l'accès et à la gouvernance des ressources naturelles et favoriser le rapprochement entre l'administration et les populations.

Ce nouveau projet PBF est donc aussi une opportunité pour étendre les bonnes pratiques en termes de planification communautaire qui a permis le rapprochement des différentes communautés et la réduction de conflits dans des nouvelles localités qui n'ont pas encore bénéficié de cette approche.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹³, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

La deuxième phase du programme social 2022-2024 du gouvernement pour les régions nord de la Côte d'Ivoire budgétisé à 3 182,4 milliards de FCFA (soit environ 5 Millions USD), vise i) à lutter contre la fragilité dans les zones frontalières nord, ii) à améliorer les conditions d'études au primaire, secondaire et supérieur, iii) à renforcer la solidarité envers les populations vulnérables, iv) à améliorer les conditions de vie des ménages et v) à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Il comprend, entre autres, un processus d'accélération de la fourniture de services sociaux de base et le financement de projets d'insertion professionnelle

¹³ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

pour les jeunes.¹⁴ Ce programme social est une déclinaison du Plan national de développement 2021-2025.

Ce projet s'inscrit dans les priorités du gouvernement et pourra s'appuyer sur un écosystème d'initiatives nationales aussi bien sur le plan sécuritaire, du développement que de l'humanitaire selon une approche nexus. En effet, outre la réponse sécuritaire dans le cadre de la zone opérationnelle nord pour faire barrage à l'extrémisme violent ainsi que les initiatives de développement et de résilience du gouvernement, l'afflux récent de demandeurs d'asile dans les zones nord et particulièrement au Bounkani, a révélé un leadership du gouvernement sur la prise en charge de l'urgence humanitaire (avec l'appui des partenaires) et la mise en place d'un mécanisme de coordination. Dans ce contexte, le gouvernement reconnaît le risque accru de conflits intercommunautaires, en particulier entre agriculteurs et éleveurs, qui constitue une préoccupation à l'échelle nationale. Par ailleurs, la mission de collecte de données a vu la participation des autorités préfectorales de la région du Bounkani, des représentants des directions régionales de la solidarité et de la cohésion sociale, de la réconciliation, de la protection de la jeunesse, de la femme, famille et enfants, de l'éducation nationale et de l'alphabétisation et de la santé. Le conseil régional du Bounkani a également été consulté. Ces différentes consultations ont été réalisées dans le but de préparer le terrain pour faciliter l'ancrage institutionnel de la mise en œuvre et du suivi du projet. De plus, elles ont été menées pour susciter l'intérêt des parties prenantes en faveur de la cohésion sociale, en abordant le défi majeur de la réduction des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la région.

S'appuyant sur l'expérience et les leçons apprises dans le cadre d'un projet conjoint OIM-FAO-PNUE financé par le (PBF) dans la région du Bounkani, ainsi que du Kabadougou et du Bafing, il est essentiel que les communautés frontalières identifient de façon consensuelle et inclusives des stratégies de gouvernance des ressources naturelles, ainsi que les mécanismes pour prévenir et résoudre les conflits qui y sont liés.

Dans ce cadre, l'approche de planification communautaire qui a été mis en place a promu des solutions portées par les communautés, prenant en compte les besoins spécifiques de chaque groupe. Cela a contribué à une réduction significative des conflits éleveurs-agriculteurs au cours des 2 dernières années dans les 6 zones du projet.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplaçant le tableau ci-dessous.

Toutes les interventions dans le cadre de ce projet seront menées en coordination et en complémentarité avec les institutions nationales, internationales qui interviennent dans la région du Bounkani sur les thématiques traités y compris la Banque mondiale, la GIZ, et USAID mettent aussi en œuvre des projets dans plusieurs domaines dont le renforcement de la connectivité des communautés par une subvention de leur accès à l'électricité avec la banque mondiale (BM), la préservation et la gestion des ressources naturelles (GIZ), et le renforcement de la cohésion sociale (USAID).

De façon spécifique, le projet travaillera avec la GIZ qui a mis en place des Comités locaux de gestion agropastorale (CLGA) pour faciliter une gestion concertée des ressources naturelles

¹⁴ Voir site du PSGOUV2 https://psgouv.ci/v2/welcome/details_sous_menu3/insertion-professionnelle-emploi-des-jeunes256

dans le cadre du projet Pr2GRN qui est un projet financé par le BMZ et l'UE. Les cadres de concertation impliquant les acteurs frontaliers du Ghana et du Burkina Faso seront organisés à travers l'Espace Communautaire Volta Noire (ESCO Volta noire) qui est un cadre d'échanges entre les acteurs du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana pour répondre aux défis communs aux 3 frontières, créé en septembre 2019.

Les **interventions existantes** dans le secteur du projet peuvent être résumées comme suit:

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcer la gouvernance des zones frontalières pour consolider la cohésion sociale et prévenir les conflits	PBF 4,000,000 USD, dont 1,950,000 pour la Côte d'Ivoire	Le projet vise à adresser des préoccupations partagées en matière de gouvernance des zones frontalières, de gestion de conflits fonciers, de méfiance entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations, d'accès aux services sociaux de base et de cohésion sociale entre autres.	Ce projet mis en œuvre de décembre 2021 à décembre 2023 a contribué à initier des rencontres de coordination locale. L'initiative actuelle contribuera à renforcer les mécanismes de coordination locale. Aussi, le projet (2021-2023), ne couvre pas la zone frontalière avec le Ghana.
Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une gestion participative et planifiée des ressources naturelles PBF GPRN	PBF 2,503,800 USD	Le projet vise à réduire les conflits communautaires liés à l'accès et l'exploitation des terres et des ressources naturelles au nord-est de la Côte d'Ivoire.	Ce projet a été mis en œuvre par la FAO, l'OIM et le PNUE de janvier 2021 à octobre 2023 dans les régions du Bounkani et du Gontougo. Le projet a permis de réduire les conflits intercommunautaires par la mise en place de mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles, le renforcement du dialogue avec les autorités locales et le développement d'alternatives économiques viables dans les localités de Panzarani, Leomidouo

			et Niandegué (Bounkani). Ce nouveau projet pourra se baser sur les bonnes pratiques acquises lors de la mise en œuvre du projet GPRN, ainsi que sur les dynamiques de travail enclenchées avec les acteurs locaux. En particulier le projet a permis aux autorités locales de renforcer leurs capacités (techniques et opérationnelles) en matière de prévention de conflits liés aux ressources naturelles.
Programme Gouvernance et Gestion durable des Ressources Naturelles des Espaces Comoe et Taï (Pro2GRN)	Allemagne 32,5 M EUR	Le Pro2GRN intervient au Nord dans les départements de Bouna, Dabakala, Kong, Téhini et Doropo. Il dispose de deux antennes avec du personnel à Bouna et Dabakala. Le programme vise une amélioration des revenus des populations rurales de l'espace Comoe, le renforcement de l'intégrité des PNC et PNT ainsi qu'une gestion participative et durable des ressources naturelles à travers une approche intégrée. Ses partenaires politiques sont le MEMINADER et l'OIPR.	Ce nouveau projet PBF travaillera en synergie avec le projet Pro2GRN dans les localités où il a déjà mis en place des accords locaux de développement et des associations villageoises de conservation et de développement (AVCD). Ce genre de synergie a été déjà réalisée lors de la mise en œuvre du projet GPRN qui a permis de redynamiser deux comités de la GIZ
« Renforcement de la Résilience dans le Nord de la Côte d'Ivoire » (ProRes)	Allemagne 4,000,000 USD	L'objectif du projet est de promouvoir la résilience socio-économique de la	Le projet ProRes est en cours de démarrage et des discussions plus approfondies avec

		population jeune du nord de la Côte d'Ivoire. La réalisation de cet objectif sera mesurée par des indicateurs dans les domaines suivants : (i) amélioration de la situation de l'emploi, (ii) promotion du développement économique local et des PME et (iii) renforcement de la cohésion sociale par une meilleure prévention et gestion des conflits.	l'équipe de projet de la GIZ seront organisées pour mieux coordonner les activités en particulier celles liés à l'employabilité de jeunes
Le projet d'appui à la Gouvernance Locale et à la Cohésion sociale (GoLCoS)	Pays-Bas 12 million USD	Cohésion sociale Sécurité Communautaire Prévention conflits	Complémentarité sur les aspects de prévention de conflits, de cohésion sociale
Programme Social du Gouvernement (PSGouv2) 2022-2024	Gouvernement de Côte d'Ivoire 2.87 milliards USD (axes 1 et 3)	Renforcement de l'action du Gouvernement dans les domaines de la santé/protection sociale ; éducation ; accès aux biens de première nécessité ; emploi ; autonomisation des jeunes et des femmes ; bien être en milieu rural.	Les interventions du PSGouv 2 ne sont pas axées la prévention et la gestion, mais sur les questions de développement. Ce projet proposera des complémentarités avec le PsGouv 2 ; opportunités de synergies d'actions catalytiques

Notons que le programme de résilience du Système des Nations Unies est une contribution des agences à la mise en œuvre de la Phase 2 du PS Gouv, qui vise à fédérer les interventions des agences UN pour renforcer la résilience des systèmes, des communautés et des individus et contribuer à la consolidation de la paix. Un budget de 90,050,157 USD est en cours de mobilisation pour la mise en œuvre du programme résilience dans le Nord-Est, qui couvre tous les départements des régions du Tchologo et du Bounkani. Le présent projet contribuera à la mise en œuvre du programme résilience du SNU.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet.

Le projet vise à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs et renforcer la résilience des communautés frontalières, dont les communautés autochtones, migrantes, déplacées et demandeurs d'asiles- face aux vulnérabilités liées à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, notamment à l'eau.

Cela à travers le renforcement des mécanismes de prévention et résolution de conflits communautaires et des institutions locales, la promotion de la participation active des communautés dans la prévention des conflits ; ainsi que l'amélioration des conditions d'accès équitable à l'eau, aux moyens de subsistance durable et aux ressources agropastorales.

La stratégie de mise en œuvre du projet sera basée sur les principes de « Do no harm », d'appropriation nationale, d'inclusion et de participation, de création de synergies et de complémentarités entre les initiatives en cours dans la région et le projet. Le projet emploiera des approches sensibles aux conflits assurant une implication importante de représentants de tous les groupes communautaires afin de réduire le risque de tensions supplémentaires.

L'appropriation au niveau national et local se fera à travers l'implication des structures techniques intervenant dans la transhumance, l'accès aux ressources naturelles et la gestion des conflits. Il s'agira aussi de mettre à contribution les services décentralisés des Ministères concernés pour les formations, le suivi-accompagnement techniques des bénéficiaires.

Dans un souci de renforcement des capacités et compte tenu de la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le Projet sera mis en œuvre à travers des partenaires locaux dont les OSC. Elles contribueront en étroite coordination avec les autorités administratives, coutumières, religieuses au niveau local au ciblage des bénéficiaires, ainsi qu'au suivi des activités de l'ensemble de l'intervention.

Les acquis des projets déjà mis en œuvre dans la région par l'UNICEF, l'OIM, la FAO et le PNUE seront capitalisés en vue de faciliter la mise en œuvre du présent projet et les capacités de pénétration et de mobilisation sociale.

Les principales stratégies prévues pour atteindre l'objectif primordial du projet se structurent autour de **deux composantes majeures**.

- 1) La première composante vise le **renforcement de la résilience des communautés à travers le renforcement des mécanismes de gouvernance locale inclusifs et l'accès amélioré aux moyens de subsistance et infrastructures**. L'accent sera mis sur l'implication des membres de la communauté, notamment les jeunes, les femmes, les leaders communautaires, afin de renforcer leur capacité à répondre aux besoins locaux par le biais de planification communautaire, de dialogue, de formations, de sensibilisations, d'accès améliorés et diversifiés aux moyens de subsistances et renforcement des infrastructures critiques.

Cette composante soutient :

- (a) Le processus de planification participative pour l'identification et la mise en place de initiatives communautaires viables, durables et inclusives,
- (b) Des moyens de subsistance diversifiés pour répondre aux besoins spécifiques des communautés y compris les jeunes et les femmes.

- (c) La construction / la réhabilitation d'infrastructures d'eau potable et agropastorales afin de réduire la concurrence autour des ressources naturelles. Le renforcement des capacités des mécanismes communautaires de paix, de tous les groupes y compris des jeunes et des femmes sur des thématiques diverses visant à les outillés pour mieux prévenir et gérer les conflits éleveurs et agriculteurs.

La planification communautaire encourage une participation active de tous les groupes y compris les jeunes, les femmes, les demandeurs d'asile, les migrants, dans la recherche de solutions et constitue une plateforme de dialogue intercommunautaire qui promeut un rapprochement entre les communautés et l'administration locale. Il facilite en milieu rural l'organisation des populations, en particulier les plus vulnérables, autour d'espaces d'échange et d'action informels au sein de leur communauté et contribue au rapprochement des communautés. Cette activité permettra d'assurer un ancrage local de la réponse, adaptée aux priorités et aspirations de tous les groupes. L'implication des institutions locales sera un facteur clé de succès pour soutenir la mise en œuvre et assurer la durabilité des initiatives.

Les infrastructures et les moyens de subsistance permettront d'améliorer la résilience des populations y compris les plus vulnérables. Ils seront déterminés à travers les différentes activités d'évaluation, planification impliquant les acteurs clés du projet y compris les structures étatiques afin de garantir l'appropriation par le gouvernement et la pertinence de l'intervention globale.

La pérennisation des investissements sera garantie par la mise en place de comités de gestion inclusifs et leur inclusion dans les plans de développement dont le Conseil régional du Bounkani assure le leadership dans la phase de conception et de mise en œuvre et de suivi, sous l'orientation aussi du Ministère du Plan et du Développement.

- 1) La deuxième composante est axée sur le **renforcement des capacités et de coordination des acteurs étatiques pour soutenir les aspects de leurs fonctions liés à la préservation de la paix**. Elle contribuera à consolider les capacités d'intervention des acteurs à travers une compréhension plus approfondie des mouvements de transhumance, et une meilleure coordination afin de mieux gérer les risques de conflits liés à la transhumance et à l'accès aux ressources naturelles.

Il s'agira à travers cette composante de :

- (a) Déployer l'Outil de suivi de transhumance-TTT pour fournir des informations fiables sur les animaux et les éleveurs qui sont impliqués dans les mouvements de transhumance nationale et transfrontalière afin d'informer les politiques et le développement d'initiatives en faveur d'une transhumance plus ordonnée et apaisée, dans le but d'assurer un meilleur suivi des alertes portant sur les déplacements problématiques des troupeaux afin d'anticiper les conflits et autres vulnérabilités qui y sont liés.
- (b) Renforcer la coordination et maintenir le dialogue entre les différents acteurs clés (autorités, services techniques, organisations pastorales et agricoles, comités de gestion de conflits) au niveau régional et transfrontalier à travers des cadres de concertations transfrontaliers et la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce.

Parallèlement, les acteurs, ainsi que les dispositifs étatiques pertinents seront formés et équipés de matériels pour renforcer leur capacité de réponse en appui aux mécanismes locaux.

b) Fournissez une « théorie du changement » au niveau du projet.

SI les communautés locales y compris les populations agropastorales et pastorales sont soutenues pour identifier et mettre en œuvre des stratégies communautaires inclusives de gestion des ressources naturelles et de la transhumance, ainsi que des mécanismes participatifs pour prévenir et résoudre les conflits ;

Si la compréhension des acteurs locaux et des communautés sur la mobilité pastorale/transhumante est améliorée par le biais de données probantes et s'ils sont outillés pour prévenir les conflits, y compris les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à la transhumance ;

Si l'accès à l'eau potable, les moyens de subsistance et l'accès aux opportunités économiques sont améliorés et répondent aux besoins et priorités spécifiques de tous les groupes y compris les femmes, les jeunes et les migrants ;

Alors les conflits agriculteurs et éleveurs liés à l'accès aux ressources naturelles et aux services sociaux de base, notamment à l'eau, sont réduits et les communautés frontalières seront moins vulnérables aux conflits et aux fragilités, contribuant ainsi à la stabilité de la région et à la cohabitation pacifique durable.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

c) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

RESULTAT 1 : La résilience des communautés frontalières face aux conflits entre agriculteurs et éleveurs est renforcée grâce à des stratégies communautaires inclusives et des moyens de subsistance améliorés et diversifiés.

Produit 1.1 : L'accès des communautés et des populations transhumantes aux infrastructures agro-pastorales et en eau potable est amélioré

• **Activité 1.1.1 Diagnostic participatif de conflits :**

Effectuer un diagnostic participatif des vulnérabilités chroniques/courantes intégrant les questions de conflits, d'accès aux services sociaux de base, l'accès aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance. Ce diagnostic permettra d'identifier et prioriser les solutions pour faire face aux défis identifiés (activité 1.1.2). Cette approche de planification communautaire favorise une compréhension commune des défis et contribue au rapprochement des communautés. Cette activité implique les représentants des groupes communautaires, socio-économiques identifiés à travers des consultations à plusieurs niveaux afin d'avoir des personnes qui font le consensus au sein des populations, des représentants des administrations

locales, les leaders traditionnels et religieux, les représentants des services techniques, les OSC/ONG. L'approche “Do no harm” consistera pour les communautés de déterminer et sélectionner ensemble des projets communautaires qui favoriseront le rapprochement et minimiseront les divisions, sous l'orientation techniques des institutions locales. Selon le domaine, les institutions pertinentes apporteront leur expertise. Cette activité encourage une participation active, des adolescents, des jeunes et des femmes issus de la communauté des éleveurs et des agriculteurs tout le long du processus de sorte à ce que les projets communautaires prennent en compte leurs besoins spécifiques.

- **Activité 1.1.2 *Elaboration des plans d'action communautaires :***

Soutenir les communautés pour élaborer des plans d'action communautaire prenant en compte les priorités et aspirations de chaque groupe d'éleveurs, d'agriculteurs tout en prenant en compte la représentativité des filles, des jeunes et des femmes souvent absents des organes de gestion et de prise de décision. Ces plans d'action seront adossés à un budget et validés par l'ensemble des parties prenantes y compris les autorités locales; ce qui permettra de garantir l'ancrage local des réponses. Cette activité implique les représentants des groupes communautaires, socio-économiques identifiés à travers des consultations à plusieurs niveaux afin d'avoir des personnes qui font le consensus au sein des populations, des représentants des administrations locales, les leaders traditionnels et religieux, les représentants des services techniques, les OSC/ONG. Le processus d'élaboration est accompagné par les services techniques pour apporter leur expertise technique depuis la phase d'analyse jusqu'à la phase de planification et de validation. Cela vise à assurer que les décisions sont concertées et alimentées par des informations techniques afin de garantir des choix objectifs, viables et durables. Par ailleurs, l'élaboration des plans bénéficie de l'accompagnement institutionnel des collectivités locales et du conseil régional qui sont les principaux organes en charge de la planification locale afin de garantir l'intégration des plans dans les plans de développement locaux en cours et futurs. Cette activité favorise donc une approche de gouvernance bottom-up. Ces plans seront vulgarisés auprès du gouvernement local tel que le conseil régional pour intégration dans les plans de développement locaux et auprès des partenaires financiers pour capter d'autres financements. Toutes les rencontres au niveau institutionnel prévues dans le cadre du projet, comme les cadres de concertations, serviront d'opportunité pour vulgariser les plans.

- **Activité 1.1.3 *Réalisation d'initiatives contribuant à la réduction de conflits entre agriculteurs et éleveurs :***

Sur la base du diagnostic participatif et des plans d'action communautaires, cette activité consistera à mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer les pratiques agropastorales y compris la construction ou la réhabilitation d'infrastructures adéquates contribuant à la réduction des conflits éleveurs-agriculteurs/agricultrices. Cette activité comprendra les types des réalisations suivantes à concrétiser en termes de bénéficiaires, emplacements et portée, selon les résultats de la planification participative : *zones de pâturage, points d'eau, marchés à bétail, clôtures de zones maraîchères, campagnes de vaccination.*

- **Activité 1.1.4 *Construction et/ou réhabilitation des infrastructures d'eau potable :***

Cette activité consiste en la construction et/ou réhabilitation d'infrastructures d'accès à l'eau dans les localités à besoins urgents, afin de minimiser la concurrence sur les ressources en eau existantes et de contribuer à la cohésion sociale. L'identification des localités bénéficiaires et

la construction de ces infrastructures seront faites de façon inclusive en prenant en compte les avis des autorités administratives et locales mais aussi les communautés d'éleveurs, d'agriculteurs, les jeunes et les femmes, la chefferie et les Forces de Défense et de Sécurité situées aux postes frontières des zones concernées. La représentativité des groupes de filles, de femmes et de jeunes sera prise en compte afin de s'assurer que leurs aspirations sont considérées lors des décisions et des choix. Également, l'évaluation des besoins prioritaires des communautés frontalières en termes d'accès à l'eau sera faite avec la participation des différentes communautés, notamment en impliquant les agriculteurs et les éleveurs, les autochtones et les allochtones, les demandeurs d'asile, les Koulango, les Lobi les Peulhs, les Mossis, les Gbossro, les femmes et les jeunes. La consultation spécifique des filles et des femmes tiendra compte des privations (les relations de pouvoirs entre les catégories d'âge limitant la capacité de la prise de parole, la faible participation à la gouvernance locale et processus de prise de décision et d'accès aux ressources naturelles comme le droit à la terre) dont elles font l'objet dans leurs communautés afin d'y apporter des réponses spécifiques. Cette démarche contribuera au rapprochement intercommunautaire. Le choix définitif des villages bénéficiaires des infrastructures est fait au regard des gaps identifiés avec la partie nationale et les autres parties prenantes sur la base des besoins non couverts par les opportunités et financements existants dans cette zone géographique. Cette approche a l'avantage de ne pas exclure les populations les plus vulnérables. Par ailleurs dans un village donné, les approches innovatives (*multiplication des fontaines et des murés d'eau à partir d'un seul château d'eau photovoltaïque*) mises en œuvre par UNICEF permettent de rapprocher l'eau aux différentes communautés sur la base de la concertation menée avec les représentants de toutes les communautés du village et de leurs campements. Ces innovations ont l'avantage non seulement de rapprocher les points d'eau des communautés sans exclusions, mais de réduire le temps de collecte de l'eau par les jeunes et les femmes. De ce fait les mères, les femmes disposent davantage de temps pour s'occuper des enfants.

- **Activité 1.1.5 *Mise en place et accompagnement des comités inclusifs de gestion communautaire des infrastructures hydrauliques.***

Ces comités sont constitués à la suite de la réalisation des infrastructures d'eau potable pour une gestion durable. Une attention particulière sera mise sur l'engagement et la participation des femmes et des jeunes, qui sont généralement écartées de ces plateformes. Sous les orientations de la notabilité et des représentants des différentes communautés, de la jeunesse et des femmes, un comité de gestion de l'eau sera mis en place ou redynamisé. La mise en place ou la redynamisation se fera à travers une séance publique dans les villages concernés. Au préalable, un certain nombre d'informations est recueilli auprès des communautés concernant le nombre de pompe existant, le mode de gestion des pompes, le mode d'entretien des pompes, la gratuité ou la facturation de l'eau. Par la suite il est expliqué à l'assemblée la politique de féminisation des comités de gestion des points d'eau. Cette politique trouve son fondement dans le rôle prépondérant joué par les femmes dans la recherche, la collecte et l'approvisionnement en eau des ménages. Aussi, le rôle des différents membres est expliqué à l'assemblée qui est invitée à choisir des membres de la communauté pour chaque poste pour constituer le comité qui comprendra au minimum 7 personnes (01 présidente, 01 vice-présidente, 01 secrétaire, 01 trésorière, 02 fontainières, 01 réparateur villageois). A la suite de cette action, les choix sont validés par la communauté et le comité formé est confié à la communauté et plus précisément à la chefferie et à la notabilité afin d'obtenir leur appui et soutien. Après cette vague d'installation des différents comités, leurs membres seront outillés et formés sur la comptabilité analytique, la tenue d'un cahier de compte, l'entretien et la gestion des points d'eau. A la suite de la mise en place du comité avec une prédominance de femmes,

de jeunes filles, un allié sera identifié au sein de la notabilité du village sur la base de sa notoriété dans la communauté et de sa sensibilité aux questions liées aux normes de genre. L'allié ainsi que la notabilité du village auront des capacités renforcées sur les rôles et responsabilités du comité de gestion de l'eau dans le cadre de la gestion des conflits autour de l'utilisation des infrastructures d'eau y compris le respect des orientations et des décisions dudit comité. Tout ce processus permet de susciter le bénévolat et un consensus autour du comité de gestion du point d'eau, tout en assurant la gratuité de l'eau de façon équitable et inclusive, en réduisant le temps de collecte. Le comité mettra en place pour son fonctionnement une caisse avec la participation de chaque ménage afin de garantir la continuité de l'accès à l'eau potable même au-delà du cycle de vie du projet. Les modalités d'approvisionnement de la caisse seront discutées lors de dialogues intercommunautaires tout en prenant en compte le principe de rapprochement entre les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs. Le principe de la gratuité de l'accès à l'eau sera promu et divulgué dans la communauté. Les sommes collectées serviront à assurer les réparations pour la pérennisation et l'appropriation du service de l'eau potable. Les montants seront fixés de sorte qu'ils soient payables par les couches les plus vulnérables de la communauté. Sur la base des expériences antérieures, il est démontré que l'existence d'une caisse permet de soutenir le fonctionnement de la pompe dans le temps. Par ailleurs, les artisans réparateurs auront les capacités renforcées afin de mener les réparations mineures en fonction de leur compétence pour éviter la rupture de l'approvisionnement en eau potable. Le relais sera assuré par la direction régionale de l'hydraulique pour les pannes plus importantes si cela nécessite un financement, la caisse villageoise pour la gestion des points d'eau sera mise à contribution.

Produit 1.2 : Les jeunes sont soutenus pour améliorer et diversifier leur accès aux moyens de subsistance

Les adolescentes, les jeunes filles et les femmes représenteront au moins la moitié des bénéficiaires des initiatives d'autonomisation financière. S'alignant sur les priorités gouvernementales avec l'initiative Girl Power pilotée par l'UNICEF et mise à l'échelle à ce jour au niveau national par le ministère de la promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique (MPJIPSC), les initiatives d'amélioration de l'employabilité des jeunes se focaliseront sur l'entrepreneuriat collectif pour un impact plus significatif sur la communauté. Les curricula de formation comportent d'abord une phase de formation théorique civique et citoyenne puis une seconde en lien avec les compétences professionnelles puis des stages pratiques en entreprise, auprès des maîtres artisans, une incubation et la mise en place d'AGR à effet multiplicateur pour enrôler davantage de bénéficiaires à travers des initiatives collectives. La méthodologie training for rural economic empowerment (TREE) Skills mise en place par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et basée sur la création d'opportunité à partir du contexte rural et local est également utilisée.

• Activité 1.2.1: Réalisation de la cartographie des opportunités économiques

Exploitant les résultats de l'étude en cours sur le bassin de l'emploi des jeunes dans les régions du nord y compris, la région du Bounkani, une cartographie plus fine des emplois disponibles dans la région sera faite. Elle prendra en compte les secteurs formels et informels, les secteurs primaires, secondaires et tertiaires. Par ailleurs, l'analyse se fera tant en milieu rural comme urbain afin de fournir des données actualisées sur la base du contexte local et de l'aspiration des adolescentes. Cette cartographie prendra aussi en compte des données désagrégées par sexe et par âge afin d'identifier la répartition des opportunités par sexe et par tranche d'âge.

- **Activité 1.2.2:** *Renforcement des capacités des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes sur les techniques de recherche d'emploi*

Des sessions de formation ciblées sur les adolescentes, les jeunes filles et les femmes seront conduites dans le but d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires. Elles porteront sur les compétences pour la recherche de l'emploi, l'écriture de curriculum vitae, le réseautage. Des sessions sur l'accès aux opportunités professionnelles non traditionnelles seront aussi intégrées afin d'éliminer les stéréotypes de genre. Ainsi que des stratégies de conciliation travail-famille seront abordées pour les femmes qui peuvent avoir des responsabilités familiales.

- **Activité 1.2.3.** *Soutien aux initiatives des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes sur la mise en place d'AGR collective*

Cette activité consiste dans l'organisation de formations autour de sujets tels que la citoyenneté, le civisme, le genre, l'environnement et l'entrepreneuriat avec le but de contribuer à réduire les risques de conflit agriculteurs-éleveurs. En lien avec l'office du service civique national (OSCN), des jeunes vulnérables seront identifiées avec l'implication des différentes communautés d'agriculteurs, d'éleveurs, la chefferie locale, les autorités administratives, les jeunes, les femmes pour une formation civique et citoyenne associée à des ateliers métiers dans le but de leur donner non seulement de nouvelles opportunités économiques mais aussi de contribuer aux efforts de consolidation de la paix et de la cohésion. Ces formations se dérouleront dans les centres de formation civique et citoyenne les plus proches de leurs localités. A la suite de cette formation, le *renforcement des capacités des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes sur les techniques de recherche d'emploi* permettra aux jeunes de candidater auprès de maîtres artisans et d'entreprises avec lesquelles l'équipe de projet nouera des partenariats afin de faciliter l'organisation de cette période stage et les dispositifs emploi jeune favorisant des initiatives entrepreneuriales collectives et communautaires. Cette activité prévoit le renforcement de capacités des jeunes filles et des femmes dans l'identification et la faisabilité d'initiatives génératrices de revenu sur la base de la méthodologie TREE. Cela peut inclure, entre autres, la promotion de pratiques agricoles modernisées, la formation aux métiers liés aux chaînes de valeur agricoles et pastorales, la distribution d'intrants agricoles et la fourniture de machines de transformation de matières premières telles que le karité. Au total, ce sont 500 femmes, jeunes filles et garçons issus des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs qui auront des capacités renforcées pour la diversification des moyens de subsistance dans le but de réduire la compétition sur l'accès aux ressources naturelles. L'identification des bénéficiaires sera participative et inclusive sous le leadership des autorités coutumières, religieuses et de l'administration locale sur la base de critères cocréés avec les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs pour favoriser l'inclusion et la participation de tous.

- **Activité 1.2.4.** *Soutien du partenariat avec l'agence emploi jeune (AEJ) pour l'accès des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes aux dispositifs d'emplois jeunes existants*

Un lien sera établi avec le dispositif emploi jeune du ministère de la Promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique à travers les différents mécanismes (Travaux à haute intensité de main d'œuvre, AGR, permis de conduire, service civique d'action pour le développement, Association Villageoise d'Epargne et de Crédit, Micro et Petite Entreprise, Stage Qualification, Stage Ecole) de l'Agence Emploi Jeune (AEJ) dans le cadre du programme de lutte contre les fragilités dans les zones nord du pays pour offrir davantage

d'opportunités aux jeunes. Des sessions de discussion avec l'AEJ seront aussi réalisées pour assurer une diversification des offres d'emploi et intégrer des propositions d'opportunités d'emplois non-traditionnelle et non-spécialement genre. A la suite de la formation théorique de chaque cohorte de jeunes ainsi que des ateliers d'orientation sur l'amélioration de l'employabilité des femmes, des jeunes filles et garçons issus des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs, la base de données des stagiaires est remise à chaque agence régionale de l'AEJ. En fonction du profil et des compétences acquises lors de la formation au centre de service civique, chaque récipiendaire est enrôlé dans le dispositif emploi jeune idoine. Concernant le secteur privé, les journées portes ouvertes organisées annuellement dans les centres de formation civique, citoyenne et professionnelles permettent de valoriser les nouvelles compétences acquises par les stagiaires et susciter des opportunités de stage auprès des entreprises privées.

Produit 1.3 : Les communautés (les jeunes, femmes, migrants, éleveurs, agriculteurs, transhumants et demandeurs d'asile) sont outillées pour gérer, atténuer et résoudre les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs de façon inclusive.

- **Activité 1.3.1 Renforcement des capacités des mécanismes/entités de prévention et gestion de conflits :**

Il s'agit de former les membres des mécanismes/entités existants (comités de règlements de conflits, CLGA...) sur les thématiques de prévention et gestion de conflits, textes relatifs à la transhumance et à l'accès aux ressources naturelles, médiation, droits de l'homme afin de renforcer leur capacité à ressourdre les conflits de manière pacifique. Les formations seront administrées à l'aide d'outils pédagogiques tels que des manuels qui seront élaborés en étroite collaboration avec les ministères partenaires pertinents. La facilitation des formations mettra à contribution des agents locaux du ministère de la cohésion nationale et de la lutte contre la pauvreté, le ministère des Ressources animales, le ministère de l'agriculture et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR). L'élaboration conjointe des manuels garanti son utilisation par les partenaires impliqués dans le cadre d'autres activités similaires. Par ailleurs, les ONG partenaires du projet, ainsi que les autres OSC impliquées dans les formations, seront naturellement des formateurs qui pourront utiliser les manuelles dans le cadre de leurs activités. L'on tirera profit du manuel existant pour la formation des adolescents et des jeunes sur les compétences de vie courante pour la paix et la cohésion développées par le ministère de la promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique avec l'appui technique de UNICEF.

Les manuels élaborés seront produits en nombre suffisant pour être distribués à la fois aux participants et aux autres membres des communautés), les entités formées seront ensuite équipées de matériel de travail définis sur la base des besoins identifiés, afin de soutenir leur fonction.

- **Activité 1.3.2 Promotion d'une gouvernance inclusive à travers des dialogues intercommunautaires :**

Il s'agit de promouvoir l'implication des adolescents, de jeunes et des femmes dans la gouvernance inclusive des ressources naturelles et la prévention des conflits éleveurs agriculteurs à travers les stratégies et outils identifiés et par la promotion de dialogues transformateurs sur le genre et les conflits, et la cohésion sociale. Sous cette activité, les adolescents et les jeunes issus des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs seront formés sur les stratégies de prévention et de résolution de conflits agriculteurs et éleveurs en tenant compte

du ratio jeunes femmes par rapport aux jeunes hommes. A la suite de cette formation, de sessions de démultiplication seront organisées dans la communauté des agriculteurs et des éleveurs afin d'accroître le nombre de jeunes ayant des capacités renforcées sur la thématique de la prévention et de la gestion des conflits pour la paix et la cohésion sociale. Dans le but d'accroître la participation inclusive des jeunes filles et hommes au sein des entités de gouvernance des villages et des communautés, un allié ou point focal des jeunes et spécifiquement des jeunes filles sera identifié au sein de la notabilité. Ce point focal jeune sera identifié à la suite de consultations avec la notabilité et les communautés avec le critère de notoriété et de sensibilité sur les questions en lien avec la participation de la femme, de la fille et des jeunes aux instances de prise de décision.

Des efforts seront déployés pour le renforcement des mécanismes locaux de prévention et de gestion pacifiques des conflits éleveurs et agriculteurs. Ainsi, les comités de paix, les commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) et tout autre mécanisme local œuvrant pour la paix seront redynamisés et outillés pour pleinement jouer leur rôle au niveau local dans l'objectif de pérenniser les acquis et les bonnes pratiques de résolution des conflits au-delà du cycle de vie du projet.

Les activités de rapprochement communautaire comme les dialogues intercommunautaires, les activités socio-culturelles seront réalisées sous le leadership de l'association des femmes, et des jeunes pour gérer pacifiquement les conflits existants et favoriser la cohabitation pacifique et la cohésion sociale au niveau communautaire.

Ces dialogues au cours desquels les communautés pourront régler de manière inclusive et pacifique les conflits récurrents (conflits fonciers, conflits éleveurs agriculteurs, conflits culturels etc.), seront l'opportunité d'une sensibilisation sur la nécessité de leur collaboration avec les agents forestiers ; de leur implication dans la préservation des réserves naturelles et d'une gestion participative des services communautaires.

Les leaders des communautaires d'éleveurs peuhles, les agriculteurs Koulango, lobi et autres, ainsi que les jeunes filles et garçons, les femmes participeront à ces mécanismes communautaires de résolution pacifiques des conflits.

Les leaders communautaires et religieux issus des groupes d'éleveurs et d'agriculteurs participeront aux dialogues intercommunautaires pour la résolution et la prévention des conflits agriculteurs et éleveurs. A la suite de ces dialogues, des idées clés de paix et de cohésion sociale seront retenus pour la conception de messages.

Activité 1.3.2 Conception et diffusion de messages de paix par les leaders communautaires et religieux pour favoriser la prévention, neutralisation et résolution des conflits à travers des messages de paix

Une évaluation rapide au début et à la fin des interventions pour l'analyse des piliers de la redevabilité envers les populations affectées (AAP/RPA). Il s'agit notamment des 3 piliers relatifs au changement social et comportemental (1) connaissance, perception et positionnement, mode et moyens de communication, (2) Mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes, (3) Participation des populations affectées dans la vie communautaire.

Sur la base des données générées par cette évaluation, les interventions suivantes seront conçues pour adressées les défis identifiés : il s'agit essentiellement, du renforcement des capacités des leaders communautaires et religieux issus des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs dans le but de relayer les informations en lien avec la cohésion sociale et la paix

du fait des pratiques agro-pastorales. L'implication de ces leaders communautaires permettra de concevoir des messages appuyés sur des textes bibliques, coraniques, proverbes et des us et coutumes des communautés locales. La cocréation et l'approche centrée sur l'humain seront mises à profit pour la définition des messages. Ces messages seront diffusés sur les radios de proximité.

Les campagnes seront axées sur la prévention des conflits, l'engagement et la participation des femmes et des jeunes, le changement climatique et ses défis.

RÉSULTAT 2 : Les acteurs nationaux et locaux ont une meilleure compréhension des enjeux et dynamiques liés à la transhumance et l'accès aux ressources naturelles.

Produit 2.1 : L'Outil de suivi de transhumance (TTT) est mis en place et opérationnel dans les localités à la frontière avec le Ghana.

Ce produit sera réalisé en étroite collaboration avec le ministère des Ressources animales et halieutiques et en partenariat avec le Réseau Billital Maroobé (RBM). Le RBM est un réseau d'organisations pastorales et acteur clé dans les questions de transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest, avec qui l'OIM a un partenariat bien établi qui a vu la mise en œuvre de l'outil de suivi de la transhumance (TTT) dans plusieurs pays dans le but de promouvoir la gestion pacifique de la transhumance.

Le TTT fournit des données solides et fiables sur la transhumance et renforce la capacité des acteurs régionaux, nationaux et locaux impliqués dans la gestion de la transhumance à avoir une compréhension plus précise et plus fine des flux de transhumance, pour prévenir et atténuer les vulnérabilités qui y sont liées. Il combine des outils tels que le suivi des flux, les systèmes d'alerte précoce, la cartographie, ainsi que les enquêtes. Le système d'alerte précoce implique et informe les mécanismes locaux de prévention des conflits et contribue à atténuer les risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs. La cartographie et le suivi des flux éclairent les politiques et les programmes fondés sur des données probantes à tous les niveaux pour soutenir une gouvernance apaisée des flux de transhumance, d'une part et soutient la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes qui répondent aux aspirations des communautés d'accueil et de migrants. D'autre part, le TTT est adossé aux cadres de concertations en soutien à la coopération transfrontalière pour formuler des stratégies régionales visant à faciliter les mouvements de transhumance apaisés.

• Activité 2.1.1 Réalisation d'un exercice de cartographie participative :

L'exercice de cartographie du TTT permettra de dresser l'inventaire de l'existant en matière de stock de bétail, d'infrastructures et d'ouvrages pastoraux et détermination des zones de tensions et de concentration de transhumants/éleveurs, mais aussi de localiser les points de comptage qui seront utilisés lors de la mise en œuvre de l'outil de comptage du TTT et les zones de tension requérant la mise en place de l'outil d'alerte du TTT. Cette cartographie sera suivie d'un atelier entre les différentes parties prenantes pour sélectionner de façon consensuelle les pistes empruntées qui pourraient être négociées et aménagées, et permettra d'établir un plan d'action en réponse aux besoins identifiés. Ce plan sera disséminé auprès des ministères partenaires, et autres structures gouvernementales pertinentes des agences des Nations Unies et serviront à alimenter le dialogue avec les partenaires techniques et financiers, tels que l'Union Européenne, l'USAID, en vue de capter des financements additionnels pour une mise à l'échelle.

- **Activité 2.1.2 Mise en place du suivi de flux de transhumants du TTT:**

La mise en place du dispositif de suivi de flux au cours des cycles de transhumance permettra de quantifier les mouvements de transhumance (internationale ou nationale) aux points de passage clés/points de comptage le long des couloirs de transhumance. Les résultats de cet exercice seront présentés aux acteurs concernés impliqués dans la transhumance (services techniques du MIRAH, les autorités locales, les organisations pastorales, comités de gestion de conflits, les ministères partenaires) au cours des cadres de concertation pour enrichir l'analyse des données, puis publié sur le site officiel de l'OIM et disséminé auprès d'autres acteurs tels que les agences des Nations Unies, les ONG internationales...afin d'avoir une meilleure compréhension des dynamiques migratoires des populations pastorales et d'informer la prise de décision.

La cartographie et le suivi des flux éclairent les politiques et les programmes fondés sur des données probantes à tous les niveaux pour soutenir une gouvernance apaisée des flux de transhumance, d'une part et soutient la définition et la mise en œuvre d'actions concrètes qui répondent aux aspirations des communautés d'accueil et de migrants.

Le suivi des flux est le décomptage des animaux et des transhumants, effectué par des énumérateurs qui sont représentatifs des communautés, groupes d'intérêts, services techniques (agents vétérinaires) muni de tablettes, à des points clés identifiés au cours de la cartographie. La collecte de données est menée par les énumérateurs au cours des périodes de transhumance, à travers un questionnaire, des échanges avec les transhumants, des observations directes sur le terrain pour recueillir des informations sur les provenances/origines et destinations des transhumants, leurs nationalités ainsi que les périodes d'arrivées et la taille et le type des troupeaux. Le suivi de flux permet une meilleure organisation et anticipation des flux, contribuant à minimiser les risques de dégâts de cultures.

Les énumérateurs sont suivis par les autorités locales à travers des réunions périodiques pour faire le point sur les observations du terrain. Les données sont traitées et conjointement analysé par l'OIM, le RBM, et la direction régionale du MIRAH. Les rapports sont ensuite publiés sur le site officiel de l'OIM et disséminés aux acteurs pertinents pour éclairer la prise de décision et des initiatives favorables à une transhumance apaisé. (Activité 2.2.1)

- **Activité 2.1.3 Mise en place du système d'alerte précoce du TTT :**

Cette activité consiste dans la mise en place d'un système d'alerte précoce et d'intervention rapide inclusif pour traiter les déclencheurs des incidents de conflit liés aux ressources naturelles et aux mouvements pastoraux irréguliers/problématiques (tels que les conflits sur les ressources en eau ou les pâturages, ou les mouvements précoce ou massifs des éleveurs).

Ce dispositif repose sur un vaste réseau d'informateurs clés issues des communautés, des entités de gestion de conflits et groupes d'intérêt. Ces informateurs clés seront formés et outillés de téléphones et de crédits de communication pour remonter des alertes aux entités compétentes (autorités locales, associations communautaires, comités de gestion de conflits, services techniques, ONG selon le cas) de sorte que celles-ci prennent les dispositions adéquates pour mieux organiser le passage ou le stationnement du troupeau problématique et éviter les conflits.

Les informateurs clés sont identifiés sur la base de volontariat, de disponibilité, d'unanimité, avec l'appui des leaders communautaires, les autorités locales pendant les consultations et les cartographies. Ils sont suivis par les autorités locales à travers des réunions périodiques pour faire le point sur les observations du terrain. La mise en place du système d'alerte précoce sera

précédée d'une réunion entre les différents acteurs impliqués pour définir le cadre de travail afin de mieux définir les rôles et responsabilités des acteurs face à un évènement, déterminer le mécanisme de communication entre eux, le temps de réactivité entre la transmission de l'alerte et l'action. Examiner leur capacité d'intervention et identifier les synergies, ainsi que les moyens de financement pérenne. Les conclusions de cette réunion seront reflétées dans un guide. Cette activité va jeter les bases d'une coordination permanente et plus structurée entre les acteurs impliqués pour adresser les défis liés à la transhumance. Les informateurs clés seront supervisés par un point focal chargé d'analyser les données en coordination avec l'OIM et les services techniques pertinents tels que le MIRAH. Les alertes potentielles ou avérées ainsi que les solutions proposées/actions menées des solutions pour prévenir et/ou ressourdre les conflits seront enregistrées par un point focal régional, puis analysées et publiés sur des tableaux de bord par l'OIM et le RBM. Le système permettra à la fois d'informer les mécanismes communautaires de gestion de conflit tels que les comités villageois de règlement à l'amiable et contribuera à une meilleure coordination entre l'administration locale et les communautés afin de prendre des mesures préventives avant qu'un conflit de transhumance ne se produise ou s'aggrave.

Produit 2.2 : Les capacités opérationnelles des autorités et services centraux, régionaux et locaux sont renforcées pour prévenir et gérer les conflits agriculteurs–éleveurs.

• **Activité 2.2.1 Organisation de cadres de concertation et de coordination sur les problématiques liés à la transhumance :**

Cette activité consiste à faciliter la coordination des acteurs locaux frontaliers du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso (inclus les services étatiques intervenant dans la transhumance, les autorités administratives, les organisations pastorales, les organisations agricoles, les représentants des membres de communautés ...) pour formuler des stratégies régionales pour mieux encadrer et réguler les mouvements de transhumance entre les trois pays, mais aussi définir les mesures à prendre pour prévenir et gérer les conflits. Ces cadres de concertations s'appuieront sur des dispositifs régionaux existants tel que la ESCO Volta noire qui est un cadre d'échanges entre les acteurs du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana dont les initiatives portent essentiellement sur l'intégration des peuples. Mais aussi sur les Commissions Nationales des Frontières ainsi que des Comités nationaux de transhumance (CONAT) des 3 pays ainsi que leur démembrément au niveau régional. La durabilité de ces cadres se retrouve dans les engagements pris par les acteurs qui est matérialisé à travers un plan d'action décrivant le rôle de chaque partie et les délais de réalisation relativement courts qui permettent un suivi de la mise en œuvre de ces plans pendant le projet. Ces cadres vont permettre aux acteurs de mettre en place un mécanisme de communication qui leur permettra de maintenir des échanges permanents pour prévenir les risques liés à la transhumance et à l'accès aux ressources naturelles. Les plans et les communiqués issus de ces cadres serviront de référence à d'autres acteurs étatiques et partenaires financiers pour les projets futurs. Par ailleurs, ces cadres serviront d'opportunité pour intégrer la question de la transhumance dans les rencontres de la ESCO Volta noire et les initiatives de la CNFCI pour la région du Bounkani. Cette activité s'inscrit par ailleurs dans la démarche de plaidoyer et mobilisation de ressources (financière, technique, matériel, humaine) pour la réalisation des plans d'actions communautaires et autres initiatives pastorales comme l'aménagement de couloirs de transhumance.

- **Activité 2.2.2 Renforcement de capacités des acteurs locaux dans la gestion de conflits liés à la transhumance :**

A travers cette activité les entités étatiques (Corps préfectoral, Comités régionaux de Transhumance (CRT), Directions Régionale de l'hydraulique, de la Cohésion Sociale et de la Solidarité, de la Protection de la jeunesse, de l'agriculture, ressources animales et halieutiques, ...), les collectivités territoriales, les OSC auront des capacités renforcées pour comprendre et gérer les risques et conflits liés à la transhumance et aux ressources naturelles de manière inclusive. Cette activité comprend (a) des formations sur la médiation, la prévention, respect des droits de l'homme, genre, et la résolution de conflits autour des ressources naturelles et la transhumance, (b) le soutien aux entités locales et acteurs impliqués dans le mécanisme d'alerte précoce pour l'élaboration de plan d'actions/réponses décrivant les mesures à prendre pour prévenir et ressourdre les conflits via une approche holistique et c) la fourniture d'équipements pour soutenir les services techniques et autorités administratives dans la divulgation de ces plans d'action/réponse auprès de communautés et de mécanismes locaux. Les équipements sont déterminés sur la base des besoins identifiés par les parties concernées. Ensuite les consultations sont menées avec les partenaires intervenant dans la région pour comprendre si des besoins ont déjà été pris en compte ou prévus afin de garantir la complémentarité des interventions.

En résumé, si le résultat I permet de renforcer les initiatives communautaires pour améliorer la résilience des communautés en vue de la paix et de la cohésion et de réduire les risques de conflits agriculteurs/éleveurs, le résultat II quant à lui, se situe au niveau de l'offre, en investissant dans le système, c'est à dire le cadre de concertation et de coordination, la disponibilité des données et des évidences ainsi que dans les institutions d'appui pour une appropriation et la durabilité des interventions.

L'UNICEF et l'OIM sur la base de leurs avantages comparatifs travailleront en synergie et mutualiseront les efforts pour la mise en œuvre du projet. Sur la base de leurs expériences antérieures, et sur le principe du « One UN », les deux agences contribueront à la mise en œuvre des deux axes clés du projet à savoir, l'axe communautaire et l'axe institutionnel. L'initiative ayant été développée conjointement, elle préfigure de la complémentarité lors de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. Des réunions de coordination bimensuelles internes seront organisées pour s'assurer d'une mise en œuvre harmonieuse du projet.

Dans la mise en œuvre des actions communautaires, les 2 agences s'appuieront sur les organisations de la société civile locales, en tenant compte de leurs expériences dans le domaine concerné et des axes du projet. Cela se matérialisera par la signature de convention pour la mise en œuvre et le suivi de certaines activités du projet.

Ces organisations renforceront les compétences des volontaires communautaires pour la mise en œuvre des interventions de rapprochement intercommunautaire, de cohésion sociale et de paix.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

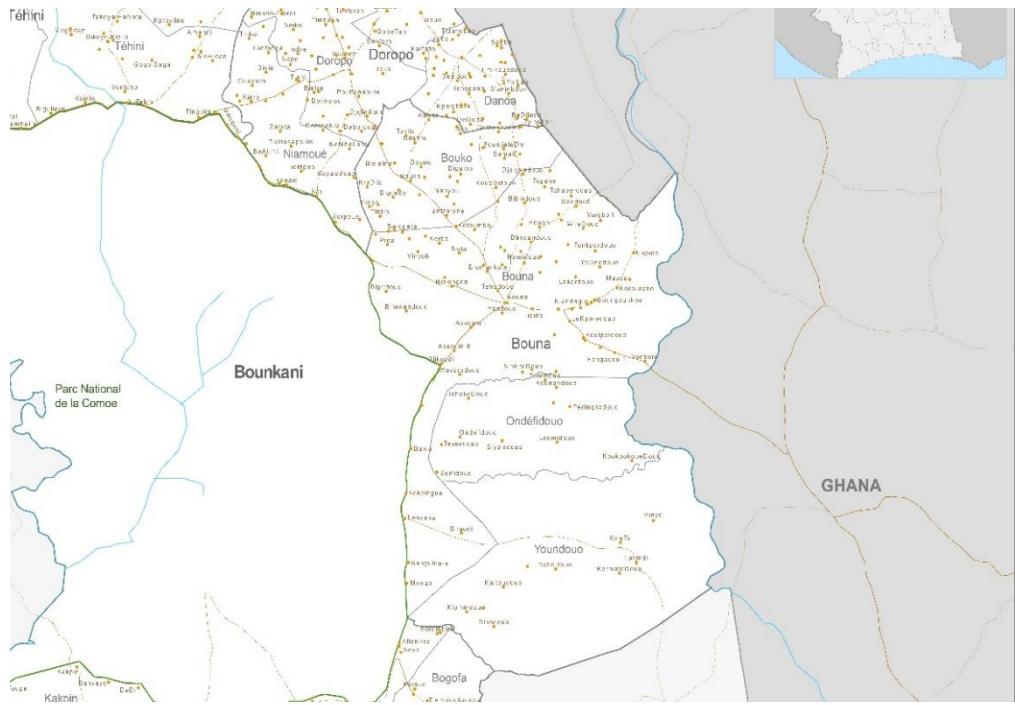
d) Ciblage du projet.

La bande frontalière du Bounkani avec le Ghana est insuffisamment couverte par des initiatives favorisant la paix et la cohésion sociale du fait d'une importante cristallisation des interventions au profit de la zone frontalière avec le Burkina Faso alors qu'elle présente les mêmes caractéristiques en matière d'exposition aux conflits. Le projet se focalisera par conséquent sur cette région du Bounkani dans sa zone frontalière avec le Ghana, dans le département de Bouna et spécifiquement dans les sous-préfectures de Bouna et de Ondéfidouo, qui est considérée comme la région des trois frontières avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Burkina Faso et longeant le fleuve la Volta Noire. Cette zone géographique, à l'instar du Bounkani, fait face à de nombreux conflits agriculteurs/éleveurs dans un nid de conflit intercommunautaire latent entre Koulango et Lobi, menaçant la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Cette région est aussi traversée par des couloirs de transhumance et fait face à des conflits agro-pastoraux. Le changement climatique impacte également les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations de ces régions qui sont particulièrement exposées à la pauvreté multidimensionnelle. Par ailleurs, de par leur proximité avec la Volta Noire et le parc de la Comoé, les localités présélectionnées constituent des zones importantes de transit et d'accueil de transhumants. Dans le département de Bouna, les localités sélectionnées répondront notamment aux critères suivants :

- Une forte concentration de migrants/réfugiés déplacés/demandeurs d'asile/transhumants;
- Une augmentation/fréquence des litiges, conflits et/ou violences agriculteurs-éleveurs en période et hors période de transhumance;
- Existence de mécanismes/structures locale de gestion des conflits
- Existence de structures de gouvernance des ressources naturelles communautaire;
- Les possibilités de complémentarités et synergies avec les actions en cours d'autres partenaires techniques et financiers ;
- Zone d'accueil ou de transit de transhumants
- Absence/insuffisances des ressources en eaux.

La sélection des localités sera finalisée à travers une mission de cadrage dans les zones mentionnées.

Région	Département	Sous-Préfecture	Villages
Bounkani	Bouna	Bouna	- Galso - Tamé-Koulda - Tantama - Vonkoro - Niandégué, - Massitéon
		Ondéfidouo	- Kineta - Piayé - Siteouo



1) Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs du projet sont :

- Les communautés locales vivant au sein ou près des villages et bénéficiant des infrastructures hydrauliques, des comités implantés et des activités de sensibilisation sur le dialogue, la gestion des conflits et la paix. Il s'agit essentiellement des femmes, Peulhs, des populations migrantes et des jeunes ;

Les comités villageois, les associations pastorales, les agriculteurs et groupements maraîchers, les jeunes hommes et femmes, engagés dans les formations et activités de sensibilisation ;

Les autorités nationales et locales, notamment le Comité National de Gestion des frontières, le ministère de l'Hydraulique, le ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le comité régional de transhumance de la région du Bounkani, le ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Nationale, de ministère l'Intérieur et de la Sécurité, le ministère de la Promotion de la Jeunesse, le ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, etc... et leurs démembrements bénéficiant des activités de renforcement de capacités et d'outils pour la réponse aux risques de catastrophes et la gestion de l'eau.

Les organisations de la Société Civile, intervenant dans les Sous-Préfectures de Bouna et Ondéfidouo.

Les populations transhumantes transitant aux frontières avec le Ghana y compris la zone des 3 frontières le long de la Volta Noire et bénéficiant des plans cadre de gestion des ressources, et des équipements des couloirs de transhumance. La population du département de Bounapar le projet est estimée à 128705 personnes dont 25.741 comme bénéficiaires des interventions du projet (voir tableau ci-dessous)

Enfants 0-9 ans	Adolescents et jeunes 10-24 ans	Hommes 25 et plus	Femmes 25 et plus	Total
37157	43258	24518	23772	128705

*source : RGPH 2021

Les bénéficiaires indirects du projet au nombre de 128705 sont :

Les populations locales vivant dans/aux environs des villages frontaliers

Les populations transhumantes transitant aux frontières avec le Ghana dans les localités proches des zones de trois frontières (Côte d'Ivoire, Ghana et Burkina Faso) le long de la Volta Noire.

Bénéficiaires par activité	
Activités de planification communautaires	
Jeunes/femmes de communauté/associations de jeunes	
Femmes agricultrices, femmes chefs de famille, femmes peulhs, associations ou groupements féminins	
Leaders communautaires (peuhl, autochtone, CEDEAO...), Chefs de terres, leaders religieux, membres de comités de règlement de conflits...	
Population transhumantes, éleveurs internes, agriculteurs/agricultrices, organisations pastorales, tuteurs	
Services techniques des directions régionales des ressources animales et halieutiques, directions de l'agriculture, du plan et du développement, des jeunes, de l'hydraulique, ANADER, OIPR	
Organisations de la société civile	
Corps préfectoral, conseil régional du Bounkani	
Représentants des partenaires techniques et financiers présents dans la région (GIZ, KFW, Acting for life, Action contre la faim...) (Optionnel)	
Activités de réalisation des infrastructures	
Corps préfectoral, conseil régional du Bounkani	
Services techniques des directions régionales des ressources animales et halieutiques, directions de l'agriculture, du plan et du développement, des jeunes, de l'hydraulique, ANADER, OIPR	
Leaders communautaires (peuhl, autochtone, CEDEAO...), Chefs de terres, leaders religieux...	
Population transhumantes, éleveurs internes, agriculteurs/agricultrices, organisations pastorales, tuteurs	
Comités de gestion d'infrastructures existants, CLGA, comités locaux de règlement de conflits.	
Activités de sensibilisation et de formation	
Médias locaux	
Jeunes/femmes de communauté/associations de jeunes	
Femmes agricultrices, femmes chefs de famille, femmes peulhs, associations ou groupements féminins	
Leaders communautaires (peul, autochtone, CEDEAO...), Chefs de terres, leaders religieux, membres de comités de règlement de conflits...	
Population transhumantes, éleveurs internes, agriculteurs/agricultrices, organisation pastorales, tuteurs	
Services techniques des directions régionales des ressources animales et halieutiques, directions de l'agriculture, du plan et du développement, des jeunes, de l'hydraulique, ANADER, OIPR	
Organisations de la société civile	
Outil de suivi de transhumance	
Services techniques des directions régionales des ressources animales et halieutiques, directions de l'agriculture, du plan et du développement, des jeunes, de l'hydraulique, ANADER, OIPR	
Population transhumantes, éleveurs internes, agriculteurs/agricultrices, organisation pastorales, tuteurs	
Représentants des partenaires techniques et financiers présents dans la région (GIZ, KFW, Acting for life, Action contre la faim...)	
Leaders communautaires (peuhl, autochtone, CEDEAO...), Chefs de terres, leaders religieux, membres de comités de règlement de conflits	
Cadre de concertation	
Services techniques des directions régionales des ressources animales et halieutiques, directions de l'agriculture, du plan et du développement, des jeunes, de l'hydraulique, ANADER, OIPR	

Représentants des transhumants, éleveurs internes, agriculteurs/agricultrices, organisation pastorales, tuteurs, représentants des communautés cibles, représentants des jeunes et des femmes
Services techniques de l'élevage, Représentants des organisation pastorales, autorités locales du Ghana et du Burkina Faso
Accès diversifié aux opportunités économiques
Jeunes femmes et jeunes hommes

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Sur la base de leurs expertises, leur présence opérationnelle dans la zone d'intervention, les agences UNICEF et OIM sont retenues pour mettre en œuvre le projet. L'UNICEF en tant qu'agence lead du cadre de programmation conjointe pour le renforcement de la résilience dans les régions du Nord-Est assurera le rôle de l'agence lead du projet, en assurant la collaboration avec OIM et les différentes parties prenantes. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le bureau du coordonnateur résident et OIM.

Les parties prenantes clés impliquées dans la mise en œuvre du projet :

- Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement.
- Ministère de la Cohésion nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la pauvreté.
- Ministère des Ressources animales et halieutiques.
- Ministère d'Etat, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et des Productions vivrières.
- Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité.
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique.
- Ministère de l'intérieur et de la sécurité.
- Commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire.
- Office National de l'Eau Potable (ONEP).
- Le Préfet de Région du Bounkani
- Conseil Regional du Bounkani
- Union des Radios de Proximité de la Côte d'Ivoire
- Les Organisations de la Société Civile du Bounkani

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : UNICEF Cote d'Ivoire			Abidjan Korhogo Man Soubré	16 dans la zone du projet au sein du bureau de Korhogo	Coordination ; résilience ; engagements des jeunes ; experts en eau et assainissement ; communication ; mobilisation communautaire ; changement
Partenaires d'exécution UNICEF CIV: Ministère de l'Emploi et de la					

Protection Sociale, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du service civique Union des radios de proximité de la CI					comportemental ; cohésion sociale ; planification
Organisation bénéficiaire : Partenaires d'exécution : Partenaires d'exécution : RBM, ONG l'Etoile du Bounkani, ONG IDEF	OIM CI RBM	UN Peacebuilding Fund; Gouvernement de l'Allemagne ; Gouvernement du Japon ; EUTF; EU, USA	Abidjan, Bouna	5 dans le programme inclus 1 dans les zones du projet. 80 staffs au total dans l'organisation	Immigration et gouvernance frontalière ; transhumance ; gestion de projet ; prévention de conflit, cohésion sociale ; Planification communautaire, GIRE (Gestion intégrée des ressources en eau), Marché du travail et opportunités socio- économiques Suivi des flux de transhumance Plaidoyer; négociation sur la sécurisation du foncier pastoral; Médiation : renforcement de capacité ; système d'alerte précoce

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

L'équipe du projet sera composée essentiellement de :

Staff (IOM)	Rôle dans le projet
Chief of mission (IOM) Déjà en place	Le chef de mission de l'OIM fournira des orientations stratégiques globales au programme d'action.
Resource management officer (IOM) Déjà en place	Le responsable de la gestion des ressources supervisera la gestion des ressources, l'information du public, le suivi et l'évaluation, etc.
Programme Manager (IOM) A recruter	Assurer la supervision générale du projet, assurer la liaison avec le gouvernement et veiller au respect global de la stratégie et des orientations de l'OIM.
National Officer (IOM) Recrutement en cours	Principal point de contact pour la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur le projet, y compris la liaison avec les parties prenantes nationales et locales.
Data management Assistant (IOM) Déjà en place	L'assistant Données sera chargé de gérer les données collectées par l'outil de suivi de la transhumance et à développer des cartes.
Project assistant Korhogo /Bouna (IOM) Recrutement en cours	Assistant chargé de soutenir les activités de suivi et d'évaluation, travaillant en étroite collaboration avec les équipes financières et administratives et le responsable du suivi et de l'évaluation.
Admin and finance assistant (IOM) Déjà en place	Fournir un soutien administratif pour aider au fonctionnement général du bureau et à la mise en œuvre administrative du projet.
Procurement and logistics assistant (IOM) Déjà en place	Fournir un soutien logistique pour aider au fonctionnement général du bureau et à la mise en œuvre administrative du projet.
Driver (IOM) Déjà en place	Le chauffeur aidera l'équipe projet dans le déplacement sur le terrain

Staff (UNICEF)	Rôle dans le projet	Localité	Observations
Deputy Representative	<ul style="list-style-type: none"> Orientations stratégiques et programmatiques • Suivi de mise en œuvre 	Abidjan	Poste existant apporte une contribution sans incidence financière
Chef Mobilisation des ressources et Partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Orientations stratégiques, Gestion partenariat au niveau central, • Suivi budgétaire et procédural 	Abidjan	Poste existant apporte une contribution sans incidence financière
Spécialiste urgence et Résilience	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux Orientations stratégiques et programmatiques • Supervision des activités 	Abidjan	Poste existant apporte une contribution sans incidence financière
Coordinateur de projet (100%)	<ul style="list-style-type: none"> Coordination opérationnelle, • Supervision des activités 	Abidjan / Korhogo	Poste à créer
Administrateur de programme Suivi et Evaluation - NOB Abidjan - 25%	<ul style="list-style-type: none"> Appui en matière de Suivi-Evaluation, Rapportage 	Abidjan	Poste existant
Chef Adolescent et jeune	Project Manager	Abidjan	Poste existant Apporte une contribution sans incidence financière
Administrateur Adolescent et Jeune NOB (30%)	Coordonnateur des activités d'engagement des jeunes et des adolescents	Korhogo	Poste existant
Administrateur de Changement Comportemental et Social NOB (30%)	Coordonnateur des activités de communication, suivi des activités	Korhogo	Poste existant
Administrateur de Programme WASH NOB (30 %)	Suivi des activités Eau	Korhogo	Poste existant

La coordination du projet s'articulera autour des éléments suivants :

- Réunions mensuelles interagence : UNICEF, OIM et Secrétariat PBF
- Tous les 3 mois réunions du Comité de Coordination du Projet (CCP) élargies à la partie nationale (la commission nationale de gestion des frontières, la préfecture de région du Bounkani, les sous-préfectures de Bouna et Youndou, les directions régionales des ministères techniques en charge de l'agriculture, des ressources animales, la cohésion sociale, la jeunesse, le conseil régional, la mairie de Bouna) et les partenaires de mise en œuvre, la chefferies locales, les leaders religieux, les représentants des éleveurs, des agriculteurs, des organisations de jeunesse et des femmes, qui se tiendra à Bouna, afin de permettre une meilleure appropriation des autorités décentralisées.
- Réunions stratégiques, une fois par an (Ministre du Plan et RCO) en l'occurrence le Cadre de Coopération de Développement Durable (CCDD) qui est l'organe d'orientation et de décisions stratégique des interventions du SNUD.

L'UNICEF Côte d'Ivoire assurera la coordination du projet. Elle aura la responsabilité d'assurer la coordination des équipes des agences, la planification stratégique conjointe, les rapports conjoints et l'élaboration des rapports narratifs et financiers semestriel et final. Jean-François BASSE, Représentant de l'UNICEF facilitera cette coordination en organisant des réunions régulières avec OIM afin de développer le plan de travail conjoint ainsi que le suivi et évaluation. Enfin, il garantira la qualité et la ponctualité des rapports.

Cette coordination se fera à plusieurs niveaux, y compris à travers le mécanisme de gouvernance des projets PBF mis en place en Côte d'Ivoire.

Au niveau opérationnel : un comité de coordination du projet (CCP), incluant les agences récipiendaires, le préfet de Région du Bounkani, les points focaux des ministères sectoriels et les partenaires de mise en œuvre, la chefferie locales, les leaders religieux, les représentants des éleveurs, des agriculteurs, des organisations de jeunesse et des femmes sera mis en place et coordonné par l'agence Lead (UNICEF). Les principales responsabilités du CCP sont : préparer le plan de travail annuel consolidés du projet, ii) veiller à une bonne coordination de la mise en œuvre du projet entre tous les partenaires ; iii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iv) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager. Le CCP se réunira tous les trois (3) mois et au besoin de façon extraordinaire avec la participation des Secrétariats du PBF. Pour assurer la synergie d'action, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet se feront en étroite collaboration avec les projets et programmes en cours dans les zones cibles et qui traitent des thématiques.

Les agences de mise en œuvre tiendront des rencontres mensuelles de suivi des activités du projet afin de s'assurer de la cohérence des activités avec le document du projet.

Au niveau technique : le Comité Technique de Suivi (CTS) du portefeuille PBF est chargé d'assurer la coordination, le contrôle qualité et le suivi des projets. Le CTS veille à la complémentarité et la synergie entre les projets et faciliter la coordination des activités. Le CTS se réunit une fois par trimestre.

Au niveau stratégique : Le projet contribue au Programme Résilience du Système des Nations Unies en **Côte d'Ivoire**. Le Comité Directeur du Cadre de Coopération de Développement Durable (CCDD) co-présidé par Mme la Ministre du Plan et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, est l'organe d'orientation et de décision stratégique des interventions du SNUD. En consultation avec le Ministère du Plan et du Développement, le RC assumera le rôle d'orientation stratégique pour la mise en œuvre du projet, y compris à travers le mécanisme du Groupe Thématique cohésion sociale du CCDD, présidé par le RC.

c) Gestion des risques.

Les risques liés au projet sont la dégradation de la situation sécuritaire au Burkina Faso et son effet de débordement entraînant des déplacements de populations et la faible implication des bénéficiaires du projet qui pourrait être lié à la dégradation de la cohésion sociale et à une recrudescence de violences intercommunautaires.

C'est pourquoi le projet va s'inscrire dans une approche participative et décentralisée avec une forte implication des communautés locales dans sa mise en œuvre. La dégradation de la stabilité politique et sociale au Burkina-Faso est un facteur de risque important qui pourrait créer une augmentation de l'afflux des populations (demandeurs d'asile, voir des déplacements

internes) qui accentuerait les tensions dans la zone. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement s'est engagé à mobiliser davantage les acteurs concernés pour une gestion immédiate de l'afflux, une actualisation des plans de contingence et une définition de nouveaux axes d'intervention.

Les défis liés aux normes de genre, entre les femmes et les autorités villageoises, essentiellement des hommes, ainsi que les relations de pouvoirs entre les ainés et les jeunes (surtout les jeunes filles) limitent la participation des bénéficiaires aux initiatives de paix et de cohésion surtout dans le cadre de la résolution des conflits agriculteurs et éleveurs. Si cette situation n'est pas adressée dans la zone de mise en œuvre du projet, elle pourrait constituer une opportunité manquée pour l'atteinte des objectifs de l'initiative. Les risques liés à la proximité de la zone de mise en œuvre du projet avec le parc national de la Comoé est à prendre en compte lors de la mise en œuvre du projet. En effet, cette forêt pourrait constituer un lieu de refuge et une base arrière des groupes armés non étatiques. De ce qui précède, la situation des risques identifiés permet d'entrevoir des mesures de mitigation afin de parvenir aux résultats escomptés. Les résultats de cette analyse sont consignés dans la matrice de suivi des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Niveau d'engagement et de coopération insuffisant de la part des autorités locales, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leurs rôles et honorer leurs obligations, notamment dans l'affectation d'espace utile à certaines interventions (couloir de transhumance).	Moyen	Sensibilisation, engagement/dialogue régulier avec les partenaires pour solliciter leur pleine participation et leur engagement dans leurs rôles et responsabilités y compris la libération de terres et d'espace pour des interventions pertinentes.
La dégradation de la situation sécuritaire persiste au Burkina/Sahel et intensifie les déplacements vers la région nord de la Côte d'Ivoire.	Elevé	Un suivi systématique de la dynamique politique et sécuritaire, y compris des activités potentielles du groupe VE, à la frontière nord et de leur impact potentiel sur le projet est entrepris pour s'assurer que des mesures d'atténuation sont prises en temps utile.
Certains acteurs ou groupes locaux ayant des intérêts spécifiques peuvent être affectés négativement, ou perçus comme tels, et donc s'opposer à certaines initiatives tels que la mise en place d'infrastructures.	Moyen	Fonder toutes les interventions sur la planification communautaires et participative afin de mieux intégrer les besoins/aspirations des tous les acteurs concernés. Les plans d'actions sont accompagnés d'une priorisation des interventions menée de façon concertée.
Les décisions du comité de gestion des infrastructures d'eau potable peuvent ne pas être respectées par certains	Moyen	A la suite de la mise en place du comité avec une prédominance de femmes, de jeunes filles, un allié sera identifié au sein de la notabilité

membres de la communauté avec un risque d'être malmené		du village sur la base de sa notoriété dans la communauté et de sa sensibilité aux questions liées aux normes de genre. L'allié ainsi que la notabilité du village auront des capacités renforcées sur les rôles et responsabilités du comité de gestion de l'eau dans le cadre de la gestion des conflits autour de l'utilisation des infrastructures d'eau y compris le respect des orientations et des décisions dudit comité.
Frustration des communautés liés aux critères de sélection des bénéficiaires d'activités économiques (AGR, formation...) entraînant des tensions	Moyen	Partager de manière claire la méthode de ciblage des bénéficiaires et bien communiquer dès le début du projet sur les modalités d'appuis, tout en évitant de créer des attentes qui ne sont pas prévues par le projet.
Tensions communautaires (inter-pastorales ou agro-pastorales) émergeant durant certaines activités	Moyen	Toutes les activités permettront de mettre en place un espace de dialogue régulier au sein des communautés pour atténuer l'effet des facteurs de divisions
Manque de coordination entre les initiatives existantes dans la région qui affectent la disponibilité des bénéficiaires à certaine activité et susceptible de causer des retards dans la mise œuvre des activités	Faible	Elaborer un plan de travail compréhensif qui sera mis à jour de façon périodique à diffuser à tous les acteurs impliqués, ainsi qu'aux agences UN.
L'insuffisance des infrastructures pastorales et les moyens de subsistance restent des sources critiques de conflits et de tensions.	Moyen	Les efforts de mobilisation des ressources continueront à être intensifiés pour s'attaquer à ces facteurs de conflit, afin de compléter les autres interventions existantes et/ou à venir pour soutenir les acquis de consolidation de la paix.
La faible implication des adolescents et des jeunes aux initiatives de consolidation et de préservation de la paix et de la cohésion sociale du fait des relations de pouvoirs entre les classes d'âges	Moyen	Les initiatives communautaires ainsi que l'appui aux institutions étatiques seront cocréées, mises en œuvre, suivies et évaluées par les adolescents et les jeunes eux-mêmes, à travers les associations et groupes de jeunes, afin d'assurer la prise en compte de leurs besoins pour l'atteinte des objectifs de l'initiative. Ce résultat ne sera possible qu'après

		<p>des initiatives de renforcement des capacités des parties prenantes. Les sessions de renforcement des capacités porteront sur le leadership des jeunes en général mais aussi et surtout de la jeune fille avec une lucarne sur l'estime de soi, la participation à la gouvernance locale pour la paix et la cohésion sociale et cogestion des infrastructures mises à la disposition des communautés comme les parcs a bétails, les points d'accès à l'eau pour le bétail et pour la consommation humaine.</p> <p>L'implication des 10 - 15 ans permet de leur donner déjà très tôt, des notions de paix et de cohésion sociale à travers les modules de compétences de vie courante. Cette approche permettra de préserver les générations futures des défis liés à l'inclusion sociale et au vivre ensemble surtout pour ceux issus des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs présentes dans les localités de mise en œuvre.</p>
La faible participation des femmes aux prises de décisions et à la mise en œuvre au projet, lié à la forte influence des us et coutumes donnant plus de pouvoir aux hommes pour la gouvernance locale et la prise de décision.	Moyen	<p>Pour atténuer ce défi, des sessions de formation sur l'autonomisation de la femme, la prise de parole et l'estime de soi ainsi que des sessions de démultiplication par la paire éducation seront organisées pour les adolescentes et jeunes filles de 15 – 19 ans, 20 – 24 ans et les femmes de la communauté, ainsi que pour les hommes et jeunes hommes. Ces différentes activités tiendront compte des défis liés aux normes de genre, au sexe et aux tranches d'âge. Ainsi, aurions-nous des groupes de paroles spécifiques en fonction des sujets à débattre et des besoins de renforcement des capacités des 15-19 ans et de 20-24 ans et de ceux des ainés hommes comme femmes. En fonction de leur leadership, Les jeunes hommes et les hommes seront identifiés comme pairs éducateurs pour faciliter les sessions de démultiplication lors des groupes de</p>

		paroles dits écoles de paix pour réduire les risques liés à la faible participation de la jeune fille et de la femme. Par ailleurs des plaidoyers seront conduits en direction des autorités locales et des influenceurs pour faciliter la mise en œuvre des différentes initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes et la parité des sexes.
Risques sécuritaires liés à la proximité avec le parc national de la Comoé	Faible	Cette situation sera atténuée grâce aux efforts de renforcement des programmes de résilience. Le projet assurera une surveillance constante de la situation sécuritaire tant au niveau national que local en coordination avec les autorités administratives et sécuritaire. La liaison avec les communautés, les OSC locales, mais aussi le dispositif d'alerte précoce mis en place dans le cadre du projet contribuera davantage à une mise jour sur de la situation sécuritaire dans la zone.

d) Suivi / évaluation

Un cadre solide de suivi et d'évaluation (S&E) mesurera les progrès des interventions de consolidation de la paix et de cohésion entre agriculteurs et éleveurs sur le terrain. Il évaluera l'impact et comprendra les facteurs et les processus qui ont le mieux contribué à la réalisation des objectifs planifiés.

La consolidation de la paix n'est pas mesurée comme un objectif autonome, mais comme un moyen de réaliser et de préserver les droits des communautés et d'atteindre les ODD et les objectifs nationaux de développement des pays malgré les chocs et les stress. Le suivi du programme sera donc principalement assuré par les systèmes et outils de suivi existants du gouvernement et des agences pour mesurer les résultats. Toutefois, ceux-ci seront complétés par d'autres activités S&E spécifiques au programme.

Les agences du système des nations unies ont également adopté une stratégie de présence sur le terrain pour assurer la proximité et la continuité du suivi du programme. L'UNICEF a deux représentations dans le Nord ; un bureau sous-national à Korhogo, dans la région de Poro, et une antenne à Bondoukou, dans la région du Gontougo voisine de la région du Bounkani. Ces bureaux en lien avec l'OIM vont appuyer la mise en œuvre et le suivi du programme.

1. Activités de Suivi & Evaluation Spécifiques au Programme

Le suivi par une tierce partie (TPM) sera utilisé pour compléter le suivi sur le terrain effectué par les partenaires gouvernementaux et les agences de mise en œuvre. Cela peut inclure la satisfaction des exigences minimales pour le suivi sur le terrain, y compris l'assurance programmatique des transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre.

Sur base du plan de suivi et évaluation, les missions conjointes ponctuelles seront organisées avec la coordination du PBF pour présenter les progrès réalisés, assurer la visibilité des succès et documenter les leçons apprises.

Dans la limite des ressources disponibles, la composante recherche visera en particulier à i. soutenir la programmation adaptative tout au long des deux années de mise en œuvre du programme, et ii. Favoriser l'apprentissage collaboratif et maximiser les synergies entre les agences, les parties prenantes gouvernementales, les OSC, les communautés bénéficiaires ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes dans le pays.

La priorité sera donnée au renforcement de l'apprentissage avec les communautés elles-mêmes et aux partenariats avec les universités nationales afin de contribuer à la définition et à la mise en œuvre des priorités de recherche et d'encourager l'utilisation de données probantes dans les programmes et les politiques de renforcement de la résilience dans toute la région.

La mise en œuvre du projet démarrera par une étude de base/référence conduite conjointement par les 2 agences afin d'établir la situation de référence. Cette étude servira à établir le niveau des indicateurs de la matrice des résultats en début de projet. Les valeurs de référence des indicateurs du cadre des résultats sont principalement renseignées à partir des données de routine. Des évaluations formatives initiales permettront de disposer de données de base manques et affiner la stratégie de mise en œuvre. Dans la dernière année du programme, les agences réaliseront une évaluation finale afin de renseigner les indicateurs de résultats, et d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du programme.

Illustration des principales activités de suivi et d'évaluation contribuant au programme

Activités planifiées	Période	Responsable	Acteurs impliqués
Suivi			
Visites de suivi	Continue	UNICEF OIM	Gouvernement UNICEF OIM Communités Cibles ONG partenaires
Missions de visites conjointes avec le secrétariat du PBF	1/Fin Année 1 2/Année 2	UNICEF	Gouvernement UNICEF OIM Communités Cibles ONG partenaires
Evaluation & Etudes			
Evaluation sommative du projet	Année 1 & 2	UNICEF OIM	Gouvernement UNICEF Communités Cibles ONG partenaires

Conformément à la matrice des résultats, un plan de suivi-évaluation adossé au plan d'action sera élaboré décrivant la méthodologie de S&E de la mise en œuvre du projet, les responsabilités, le budget et le chronogramme. Le Projet assurera la mise en place d'un dispositif de suivi mensuel des indicateurs au niveau local avec les OSC/ONG partenaires de mise en œuvre pour assurer la remontée des informations du terrain afin de s'assurer que le projet est sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs dans les délais et le budget alloués. Cela

aidera à l'identification rapide des défis, ainsi que les opportunités de renforcement des interventions, permettant ainsi de faire des ajustements appropriés selon l'évolution du contexte.

De façon spécifique, le mécanisme de suivi et évaluation comprendra :

- Une étude de base pour définir des références qui permettra de suivre les indicateurs du projet et mesurer les changements apportés par les activités en ligne avec la théorie de changement proposé.
- Des missions conjointes de suivi périodiques(trimestriel) impliquant les principales parties prenantes conformément au plan de suivi, permettant de relever et documenter les progrès vers les résultats.
- Une documentation régulière des bonnes pratiques et leçons apprises pour éclairer des programmations futures. Cela permettra d'alimenter les rapports et autres documents stratégiques/techniques et partager les connaissances avec divers acteurs institutionnels (Gouvernements, Donateurs).
- Le partage des rapports semestriels et annuels ainsi que tout autre résultat de suivi aux parties prenantes.
- Rencontres périodiques (semestriel) avec le Comité de pilotage (COPIL) pour des discussions stratégiques et des commentaires sur le processus et les résultats.
- Intégration des questionnaires pré- et post- activités dans toutes les activités afin de capturer et mieux mesurer les changements.
- Désignation au sein des communautés une équipe de suivi des activités pour relever de façon périodique les défis rencontrés, suivre l'implication et l'inclusion de toutes communautés dans les activités.
- La conduite d'une enquête de perception à mi-parcours du projet pour mesurer les effets attribuables au projet sur la première année afin d'effectuer les ajustements nécessaires pour l'atteinte des résultats.
- Conduite d'une évaluation indépendante finale au cours des derniers mois de mise en œuvre du projet par un consultant/cabinet externe et en étroite coordination avec le PBF. L'objectif principal de cette évaluation sera d'évaluer les résultats (produits, effets) du projet par rapport aux cinq critères d'efficacité, d'efficience, de pertinence, d'impact et de durabilité.

Le projet adoptera une approche inclusive, sensible au genre et participative avec les principales parties prenantes dès la planification initiale et tout au long de la durée du projet.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité.

Le projet adoptera une approche participative avec la communauté au cœur de la programmation (durant tout le cycle du projet) tout en maintenant une étroite collaboration avec l'administration locale, ainsi qu'avec les partenaires nationaux et internationaux, le cas échéant. Tout au long de la mise en œuvre, les populations cibles constitueront des partenaires actifs plutôt que des bénéficiaires passifs. Cet objectif sera atteint grâce à l'application de l'approche de planification communautaire, et à la tenue de consultations régulières pour refléter les besoins, les ressources et les préoccupations des bénéficiaires, afin d'accroître l'appropriation locale, l'adhésion et ainsi garantir la durabilité.

Les parties prenantes impliquent, sans toutefois s'y limiter, les jeunes, les femmes, les leaders communautaires, les éleveurs, agriculteurs issus de toutes les communautés (autochtones, migrantes, déplacées/demandeurs d'asiles...), les autorités locales et nationales, les OSC. Les composantes de renforcement des capacités ont été pris en compte pour toutes les parties

prenantes impliquées, garantissant ainsi la capacité nécessaire pour poursuivre les efforts après le projet.

En mettant l'accent sur le genre et la jeunesse, le projet contribuera à développer les compétences pour l'avenir.

Les activités de renforcement des capacités, de formation et de sensibilisation seront conçues en coordination avec les structures étatiques qui agiront, le cas échéant en tant que facilitateurs.

Le processus d'élaboration des plans communautaires constitue en lui-même une stratégie de sortie et de durabilité du projet en ce sens qu'il met l'accent sur l'implication des membres de la communauté et le renforcement de leur capacité à porter elles-mêmes les solutions aux défis identifiés, contribuant à consolider leurs liens et minimiser les risques de conflits.

Ces plans seront vulgarisés auprès du gouvernement local tel que le conseil régional pour intégration dans les plans de développement locaux et l'appui à certaines initiatives. Auprès des partenaires financiers pour capter d'autres financements. Auprès des autres acteurs intervenant y compris les agences NU dans la région pour servir de référence à leur future programmation, et catalyser d'autres financements.

La pérennisation des investissements sera garantie par la mise en place de comités de gestion inclusifs et leur inclusion dans les plans de développement dont le Conseil régional du Bounkani assure le leadership dans la phase de conception et de mise en œuvre et de suivi, sous l'orientation aussi du Ministère du Plan et du Développement. Concernant la durabilité des services de l'eau potable, les modalités d'approvisionnement de la caisse seront discutées lors de dialogues intercommunautaires tout en prenant en compte le principe de rapprochement entre les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs. Le principe de la gratuité de l'accès à l'eau sera promu et divulgué dans la communauté. Les sommes collectées serviront à assurer les réparations pour la pérennisation et l'appropriation du service de l'eau potable. Les montants seront fixés de sorte qu'ils soient payables par les couches les plus vulnérables de la communauté. Sur la base des expériences antérieures, il est démontré que l'existence d'une caisse permet de soutenir le fonctionnement de la pompe dans le temps. Par ailleurs, les artisans réparateurs auront les capacités renforcées afin de mener les réparations mineures en fonction de leur compétence pour éviter la rupture de l'approvisionnement en eau potable. Le relais sera assuré par la direction régionale de l'hydraulique pour les pannes plus importantes si cela nécessite un financement, la caisse villageoise pour la gestion des points d'eau sera mise à contribution.

Concernant l'outil de suivi de transhumance, la durabilité repose sur 6 principaux piliers :

- L'appropriation locale : L'approche adoptée par le TTT, est basée sur une approche participative communautaire. Elle vise à responsabiliser les communautés dans toutes les étapes de réalisation des activités afin qu'elles s'approprient de façon pérenne les processus et continuent à développer des stratégies en prenant en compte leurs connaissances et modes endogènes de vie mais aussi des informations plus scientifiques pour pérenniser les acquis du projet. Cette approche favorise l'apprentissage par les bénéficiaires eux-mêmes et le développement d'un système agile de gestion des activités.
- La vulgarisation des produits du TTT tels que la cartographie et le suivi de flux pour promouvoir la continuité des investissements sur la transhumance pendant et après le projet : Cela assurera une exposition de l'outil auprès de nombreux acteurs intéressés notamment l'Union Européenne, l'USAID, la Banque Mondiale qui investissent déjà sur la thématique, mais avec des approches différentes et dans des zones différentes des zones cibles du projet. Le but sera de fournir à ces acteurs financiers, des données pour

informer des initiatives de transhumance à grande échelle telles que l'aménagement de couloirs de transhumance, de barrages, de postes vétérinaires, pour une meilleure gestion des flux contribuant à mitiger les risques de conflits.

- Le maillage dans 3 structures locales clés directement impliquées dans la transhumance : Les services techniques du MIRAH et de l'agriculture, les comités villageois de règlement de conflits, les organisations pastorales seront mises à contribution pour la mise en œuvre du TTT à l'effet de renforcer l'appropriation locale. Ce maillage va contribuer à accroître les interactions et promouvoir une coordination plus structurée entre ces 3 institutions locales sur le long terme.
- La mise en place du système d'alerte en étroite collaboration avec l'Observatoire de la cohésion sociale, logé au sein du ministère de la Cohésion nationale, de la solidarité et la lutte contre la pauvreté pour assurer le suivi et la prise en main pendant et après le projet. Ce dispositif soutiendra la mise en place d'un cadre de travail à long terme entre les acteurs impliqués dans la transhumance et servira à mieux définir les rôles et responsabilités des acteurs face à un évènement, déterminer le mécanisme de communication entre eux, le temps de réactivité entre la transmission de l'alerte et l'action. Examiner leur capacité d'intervention et identifier les synergies, ainsi que les moyens de financement pérenne. Les appuis opérationnels tels que les téléphones, les moyens de déplacement, le matériel informatique restent un atout majeur pour assurer la continuité des actions.
- Le renforcement de capacité : Les membres issus des organisations pastorales, les services techniques du MIRAH et de l'agriculture, les comités villageois de règlement de conflits seront formés aux outils et à l'analyse de collecte de données sur la transhumance, équipés pour collecter les données sur la transhumance, et impliqués dans le système d'alerte précoce. L'analyse des données se fera de façon conjointe avec les services techniques permettra de renforcer l'appropriation de l'outil au niveau local. Au niveau national, la méthodologie et les indicateurs, ainsi que les outils de collecte du TTT seront discuté au préalable avec le ministère des Ressources animales et halieutiques. Cette approche s'inscrit dans une dynamique de domestication de l'outil, tel que sollicité pendant la mise en œuvre du projet transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et la Guinée.
- Les cadres de concertations : les cadres seront organisés en collaboration avec les dispositifs régionaux existants tel que la ESCO Volta noire qui est un cadre d'échanges entre les acteurs du Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana dont les initiatives portent essentiellement sur l'intégration des peuples. Mais aussi sur les Commissions Nationales des Frontières ainsi que des Comités nationaux de transhumance (CONAT) des 3 pays ainsi que leur démembrément au niveau régional. Ces cadres serviront d'opportunité pour intégrer la question de la transhumance dans les rencontres de la ESCO Volta noire et les initiatives de la CNFCI pour la région du Bounkani. Ces cadres vont permettre aux acteurs de mettre en place un mécanisme de communication qui leur permettra de maintenir les liens et les contacts de façon permanente. Les plans et les communiqués issus de ces cadres serviront de référence à d'autres acteurs étatiques et partenaires financiers pour les projets futurs.

En termes de stratégie de plaidoyer et de mobilisation de ressources additionnelles, l'équipe projet développera une stratégie de communication et de plaidoyer autour du projet, ainsi que de ses résultats concrets, pour faciliter la mobilisation de ressources (outils de communication tels que des Brochures/Factsheets/Project highlights, vidéo institutionnelle, spots radio en partenariat avec les médias). L'accent sera aussi mis sur la gestion des connaissances à travers la documentation des bonnes pratiques, des leçons apprises, de l'impact humain.

Aussi, une cérémonie de lancement officiel du projet est prévue et présente l'opportunité de réunir les bailleurs et susciter leur intérêt pour la continuité du projet à long terme.

En outre, les campagnes de sensibilisation prévues (Act 1.3.2) permettront de produire du matériel médiatique qui augmentera la visibilité du projet.

Par ailleurs, les cadres de concertation, en plus de faciliter la coordination transfrontalière sur la transhumance, serviront de cadres pour vulgariser les résultats du projet auprès des institutions gouvernementales et non gouvernementales (les agences des Nations Unies, les ONG internationales, la société civile). Le projet s'inscrit en complémentarité d'autres initiatives en cours dans la région, et les cadres de concertations serviront à assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité de tous les efforts déployés dans le cadre du projet ; et permettront d'identifier de façon participative les opportunités de mobilisation de ressources supplémentaires (financements et acteurs pertinents) pour la mise à l'échelle des initiatives.

La mise en œuvre du projet de façon globale veillera à la mise à contribution des acteurs étatiques (administrations, collectivités, services techniques...) ainsi que d'autres partenaires (GIZ, Acting for life, KFW, OSC...) en tant que facilitateurs, experts, partenaires de mise en œuvre, suivi...pour permettre l'identification et la mise en œuvre des synergies d'actions avec d'autres partenaires techniques et financiers, afin d'éviter la dépendance au projet.

Cette initiative étant une composante du plan de résilience des agences du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire tire son essence du programme social du gouvernement (PS Gouv2) pour la résilience des populations des zones frontalières du nord. A ce titre, elle bénéficiera des efforts continus de mobilisation des ressources. Par ailleurs, les bonnes pratiques ainsi que les leçons apprises seront partagées lors de cadre de coordination pour une prise en compte par les parties prenantes en vue de susciter des initiatives pouvant soutenir la pérennisation des acquis grâce à une appropriation par les communautés et les structures gouvernementales. Par ailleurs la communauté, les agents de l'état et de l'administration décentralisée étant parties prenantes de la conception et de la mise en œuvre faciliteront l'adoption des stratégies de consolidation et de préservation de la paix et de la cohésion sociale entre les agriculteurs et les éleveurs. UNICEF apportera une contribution financière grâce à ses ressources propres afin de faciliter la mise en œuvre de certaines composantes de cette initiative.

IV. Budget du projet

Le PBF va transférer les fonds du projet en deux tranches, en débloquant la deuxième tranche dès que les critères de performance ont été atteints : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

La synthèse du budget du projet se présente comme suit :

	Recipient Agency 1	Recipient Agency 2	Total USD
	UNICEF	OIM	
1. Personnel et autres employés	245 000	282 600	527 600
2. Fournitures, produits de base, matériels	25 000	19 000	44 000
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	55 000	55 000	110 000
4. Services contractuels	300 000	279 400	579 400
5. Frais de déplacement	87 180	139 200	226 380
6. Transferts et subventions aux homologues	458 820	250 000	708 820
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	30 449	109 800	140 249
Sous-budget total du projet	1 201 449	1 135 000	2 336 449
Coûts indirects (7%):	84 101	79 450	163 551
TOTAL	1 285 550	1 214 450	2 500 000

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	OUI	Oui	NON	Commentaire
Planification				
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	Oui			
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			N/A	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	Oui			La sélection sera finalisée avec la mission de cadrage
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	Oui			
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	Oui			
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	Oui			
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		Non		Cela sera abordé dans phase d'implémentation
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	Oui			Voir stratégie de mise en œuvre
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A		La cérémonie de lancement et la mission de cadrage conjointe(agences-état). Cela prendra 2 mois.
Genre				
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?		Non		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	Oui			Cette cible a été impliquée dans les consultations menées avant l'élaboration de la proposition.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	Oui			
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires d'allocations GEWE ?	Oui			

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	Oui		Le document narratif contient les informations sur l'utilisation du budget, y inclus un tableau pour le staff
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	Oui		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	Oui		Le projet est mis en œuvre dans des zones géographiques similaires à d'autres projets PBF et comprend des approches similaires.
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	Oui		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	Oui		Le projet utilise l'expertise locale et fait recours au personnel international dans le cas où il est déjà en place et pour apporter l'orientation stratégique du projet tout en renforçant les capacités locales.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	Oui		Le projet prévoit la réalisation d'infrastructures améliorant l'accès à l'eau potable et aux services agropastoraux pour prévenir les conflits liés à l'utilisation de ces ressources. La passation des marchés sera conduite en suivant les lignes directrices des agences en matière d'approvisionnement. Pour garantir

			une gestion durable de ces infrastructures, les communautés seront impliquées dans le processus d'identification et priorisation des interventions, ainsi que les capacités à faire l'entretien des infrastructures
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		Non	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	Oui		Les agences veilleront à mener les activités en synergies avec les autres projets actifs qu'elles implémentent

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁵
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁵ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
<p>Résultat 1: La résilience des communautés frontalières face aux conflits entre agriculteurs et éleveurs est renforcée grâce à des stratégies communautaires inclusives et des moyens de subsistance améliorés et diversifiés</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 # de conflits enregistrés et réglés par les mécanismes locaux et communautaires</p> <p>Niveau de référence : A déterminer à la suite des missions de cadrage Cible : A déterminer à la suite des missions de cadrage</p> <p>Indicateur 2 % de répondants qui jugent que les conflits sont mieux anticipés par les communautés et les autorités locales grâce au projet.</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers l'étude de base Cible : à déterminer.</p> <p>Indicateur 3 # d'initiatives communautaires mis en œuvre par les acteurs locaux pour prévenir les conflits</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers l'étude de base Cible : à déterminer.</p> <p>Indicateur 4: % des adolescents, des jeunes et des femmes soutenus qui rapportent que leurs conditions de vie</p>	Rapport d'activités Évaluation finale	Annuel Fin de projet

		<p>globale se sont améliorées grâce aux moyens de subsistance diversifiés.</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : à déterminer.</p> <p>Indicateur 5: # de plaidoyer en direction des acteurs gouvernementaux et des partenaires au développement pour le passage à l'échelle des initiatives de consolidation de la paix et de la cohésion sociale entre les agriculteurs et les éleveurs</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : à déterminer.</p> <p>Indicateur 6: % de filles et de femmes qui participent à la gouvernance locale</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : à déterminer.</p>		
	<p>Produit 1.1: -L'accès des communautés et des populations transhumantes aux infrastructures agro-pastorales et en eau potable est amélioré</p> <p>Activité 1.1.1 Diagnostic participatif des conflits</p> <p>Activité 1.1.2 Elaboration des plans d'action communautaires</p>	<p>Indicateur 1.1 : # d'initiatives /infrastructures agropastorales et infrastructures d'hydraulique villageoises améliorées (HVA) réalisées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 9</p> <p>Indicateurs 1.1.1 % de membres des communautés confirmant que les initiatives agro-pastorales ont contribué à</p>	Rapport activité, plan d'action	

	<p>Activité 1.1.3 Réalisation d'initiatives contribuant à la réduction de conflits entre agriculteurs et éleveurs</p> <p>Activité 1.1.4 Construction et/ou réhabilitation des infrastructures d'eau potable</p> <p>Activité 1.1.5 Mise en place et accompagnement des comités inclusifs de gestion communautaire des infrastructures hydrauliques</p>	<p>réduire les conflits agriculteurs/éleveurs dans leur localité</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 75%</p> <p>Indicateur 1.1.2 # de bénéficiaires indirectes ayant accès aux services d'eau potable au moins basique</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10000 (50% femmes)</p> <p>Indicateur 1.1.3 # de plans participatifs développés dont certaines actions sont intégrées dans les plans de développement locaux</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6</p> <p>Indicateur 1.1.4 Taux de représentativité des adolescents, des jeunes et des femmes dans le développement des plans participatifs (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Adolescents et Jeunes de 15-24 ans (30%) Femmes (30%)</p> <p>Indicateur 1.1.5 % des représentants des différentes communautés confirmant que leurs priorités et besoins ont été</p>		
--	--	--	--	--

	<p>reflétés dans les plans participatifs validés (désagrégé par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 75%</p> <p>Indicateur 1.1.6 : # comités inclusifs de gestion communautaire des infrastructures hydrauliques installés et outillés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 9</p> <p>Indicateur 1.1.7 : Taux de représentativité des adolescents, des jeunes et des femmes et groupes communautaires dans les comités inclusifs de gestion communautaire des infrastructures hydrauliques installés et outillés (désagrégé par sexe/âge groupe communautaire)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer ; Ados et jeunes 30%, femmes 30% communautés 20%</p>		
<p>Produit 1.2: Les communautés sont soutenues pour améliorer et diversifier leur accès aux moyens de subsistance</p> <p>Activité 1.2.1 Réalisation de la cartographie des opportunités économiques</p>	<p>Indicateur 1.2 # d'agriculteurs, d'éleveurs, de jeunes (désagrégé par sexe) et femmes avec des compétences de vie courante renforcées pour la diversification des moyens de subsistance</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500 (dont 50% filles)</p>	Rapports d'activités	Annuelle

	<p>Activité 1.2.2 Renforcement des capacités des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes sur les techniques de recherche d'emploi</p> <p>Activité 1.2.3 Soutien aux initiatives des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes sur la mise en place d'AGR collective</p> <p>Activité 1.2.4 Soutien au partenariat avec l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) pour l'accès des adolescentes, des jeunes femmes et des femmes aux dispositifs d'emploi jeunes existants</p>	<p>Indicateur 1.2.2</p> <p># adolescents et jeunes filles et garçons (15-24 ans) agriculteurs et éleveurs participant aux programmes de formation pour la diversification des moyens de subsistance dans le but de réduire la compétition sur l'accès aux ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500 (dont 50% filles)</p>		
	<p>Produit 1.3: Les communautés (adolescents, jeunes, femmes, migrants, éleveurs, agriculteurs, transhumants et demandeurs d'asile) sont outillées pour gérer, atténuer et résoudre les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs de façon inclusive</p> <p>Activité 1.3.1 Renforcement des capacités mécanismes de prévention et gestion de conflits</p> <p>Activité 1.3.2 Promotion d'une gouvernance inclusive</p> <p>Activité 1.3.3 Réalisation de communication et médias</p>	<p>Indicateur 1.3 #d'acteurs locaux issus des comités formés désagrégré par groupes (éleveurs, d'agriculteurs, de jeunes, de femmes) qui rapportent avoir participé à au moins une intervention liée à la prévention et la gestion des conflits agriculteurs</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : à déterminer</p> <p>Indicateur 1.3.1: # de participants aux formations de prévention de conflits obtenant un pourcentage supérieur à 60% au test de post-formation</p> <p>Niveau de référence : à déterminer Cible : A déterminer</p>	<p>Rapport de formation, test évaluation formation</p> <p>Rapport activités, photos</p>	

	<p>Indicateur 1.3.2 % adolescents, jeunes, femmes et hommes (10-14 ans, 15-19 ans, 20-24 ans et 25 et plus) participant au dialogue communautaire et aux activités communautaires de compétence de vie courante pour la prévention et la gestion des conflits agriculteurs et éleveurs.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 20% (10-14 ans), 20% (15-19 ans), 30% (20-24 ans), 30% (25 ans et plus)</p> <p>Indicateur 1.3.3 Nombre d'initiatives (U-Action) pour prévenir les conflits agriculteurs et éleveurs, conduites par les adolescents et de jeunes engagés dans le projet</p> <p>Niveau de référence : 00 Cible : 60</p> <p>Indicateur 1.3.4 Nombre de personnes touchées qui reçoivent des informations opportunes et vitales sur la manière de prévenir et de gérer les conflits agriculteurs et éleveurs</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 25.000</p> <p>Indicateur 1.1.5. Nombre de brochures de formation développées conjointement avec les institutions gouvernementales/OSC</p>		
--	--	--	--

		Niveau de référence : 0 Cible : 1		
Résultat 2: Les acteurs nationaux et locaux ont une meilleure compréhension et gestion des enjeux et dynamiques liés à la transhumance et l'accès aux ressources naturelles (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)		Indicateur 2 a % des acteurs locaux rapportant une meilleure compréhension, gestion et planification des dynamiques de la transhumance Niveau de référence : 0 Cible: 70%		
(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 2 b # d'initiatives basées sur les résultats du TTT et les cadres de concertation, prévues/ mis en place par les acteurs locaux, les institutions gouvernementales et non gouvernementales (au cours ou à la fin du projet). Niveau de référence: 0 Cible : 2		
		Indicateur 2 c # d'autorités locales qui affirment qu'ils sont mieux équipés pour répondre aux conflits liés à la transhumance et à l'accès aux ressources naturelles Niveau de référence : à déterminer à travers l'étude de base Cible: à déterminer à travers l'étude de base		
Produit 2.1: L'Outil de suivi de transhumance (TTT) est mis en place et		Indicateur 2.1.	Tableau de bord, rapport d'activité	

	<p>opérationnel dans les localités à la frontière avec la Ghana</p> <p>Activité 2.1.1 Réalisation d'un exercice de cartographie participative</p> <p>Activité 2.1.2 Mise en place du suivi de flux de transhumants du TTT</p> <p>Activité 2.1.3 Mise en place du système d'alerte précoce du TTT :</p>	<p># de tableaux de bord produits et actions de vulgarisation menées auprès d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : Cartographie: 1, Comptages 2, Alertes 2, Actions de vulgarisation : 5</p> <p>Indicateur 2.1.1 # de points de comptage actifs et acteurs locaux impliqués</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : points de comptage: 6 , acteurs locaux: 14</p> <p>Indicateur 2.1.3 # de localités disposant d'un mécanisme d'alerte précoce et acteurs locaux impliqués</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : localités : 6 , acteurs impliqués : 20</p> <p>Indicateur 2.1.4 % des personnes interrogées qui perçoivent que le système d'alerte précoce a permis de prévenir l'escalade de conflits</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 85%</p>		
	<p>Produit 2.2: Les capacités opérationnelles des autorités et services</p>	<p>Indicateur 2.2 # de cadres de concertation réalisés</p>	<p>Rapport activité</p>	

	<p>centraux, régionaux et locaux sont renforcées pour prévenir et gérer les conflits agriculteurs éleveurs</p> <p>Activité 2.2.1 Organisation de cadres de concertation transfrontaliers</p> <p>Activité 2.2.2 Renforcement de capacités des acteurs locaux dans la gestion de conflits liés à la transhumance</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 3</p> <p>Indicateur 2.2.1 : # de plans d'action définissant les responsabilités et les mesures à prendre en matière de prévention de conflits et une gestion apaisée de la transhumance.</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible : 1</p> <p>Indicateur 2.2.2 # d'initiatives issues des plans d'action conduites par les acteurs locaux, en matière de prévention de conflits et une gestion apaisée de la transhumance.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2</p> <p>Indicateur 2.2.3 % de personnes interrogées qui rapportent une meilleure coordination et collaboration sur la transhumance grâce au cadre de concertation</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 70%</p> <p>Indicateur 2.2.4 % des personnes interrogées qui rapportent que leur capacité de gestion des conflits liés à la transhumance s'est améliorée (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Niveau de référence : Cible : 70%</p>	<p>Rapport activité, évaluation avant et après activité Evaluation finale</p> <p>Rapport activité, Tableau de bord du système d'alerte précoce Evaluation finale</p>	
--	--	---	--	--

For MPTFO Use

Totals				
	UNICEF (budget en USD)	OIM (budget en USD)	TOTAL	
1. Staff and other personnel	\$ 230,000.00	\$ 281,100.00	\$ 511,100.00	
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 50,000.00	\$ 24,000.00	\$ 74,000.00	
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 55,000.00	\$ 55,000.00	\$ 110,000.00	
4. Contractual services	\$ 300,000.00	\$ 281,280.00	\$ 581,280.00	
5. Travel	\$ 122,180.00	\$ 110,200.00	\$ 232,380.00	
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 413,820.00	\$ 275,000.00	\$ 688,820.00	
7. General Operating and other Costs	\$ 30,448.60	\$ 108,420.00	\$ 138,868.60	
Sub-total	\$ 1,201,448.60	\$ 1,135,000.00	\$ 2,336,448.60	
7% Indirect Costs	\$ 84,101.40	\$ 79,450.00	\$ 163,551.40	
Total	\$ 1,285,550.00	\$ 1,214,450.00	\$ 2,500,000.00	

Performance-Based Tranche Breakdown					
	UNICEF (budget en USD)	Recip Agency 2	Recip Agency 3	Tranche %	
First Tranche:	\$ 899,885.00	\$ 850,115.00	\$ -	70%	
Second Tranche:	\$ 385,665.00	\$ 364,335.00	\$ -	30%	
Third Tranche:	\$ -				
TOTAL	\$ 1,285,550.00	\$ 1,214,450.00			